

**CONVENTION DE FINANCEMENT**  
**DE CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE**  
**(CAPI)**

Entre

**La Collectivité de Corse**, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,  
d'une part,

Et

**L'Association Corse Active Pour l'Initiative** dont le siège social est situé : Parc technologique de Bastia 20600 BASTIA  
Représentée par sa présidente Mme ANTHONIOZ-GAGGINI Isabelle  
SIRET : 449 667 773 000 39  
Nature juridique : Association Loi 1901  
d'autre part,

- Vu le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 22/ CP de la Commission Permanente du 26 octobre 2022 approuvant la convention de financement de l'Association Corse Active Pour l'Initiative (CAPI),

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

Conformément à l'article 15 de la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, et dans le cadre de la politique d'insertion mise en œuvre par la Collectivité de Corse, la présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des missions suivantes :

- Emergence et création ESS (dispositifs *Fabrique à Initiatives et ACCESS*)
- *Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)*

Ces missions ont vocation à permettre l'émergence et la consolidation des structures intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'insertion

par l'activité économique (IAE) assurant notamment la prise en charge des parcours d'insertion du public bénéficiaire du RSA.

## **Article 2 : Durée de la Convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

## **Article 3 : Modalités d'exécution**

### **3.1 Modalités de réalisation des actions d'insertion**

#### **3.1.1 Objectifs**

L'association CAPI, à travers la mission Emergence et Création ESS, s'engage à mettre en œuvre un accompagnement technique et financier afin de soutenir des projets solidaires d'économie territoriale porteurs d'emplois, de l'émergence à leur développement.

A travers la mise en œuvre de la mission DLA, elle s'engage également à proposer des actions visant à soutenir, à professionnaliser et à accompagner les associations employeuses d'utilité sociale, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et les entreprises solidaires dans leur stratégie de consolidation et de développement d'activités et d'emplois.

#### **3.1.2 Identification des actions et contenu**

L'association s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accompagner les acteurs du territoire dans la construction de projets viables et cohérents en réponse aux besoins sociaux et solidaires repérés, et ainsi favoriser et soutenir l'émergence de projets dans le champ de l'ESS (*FAI*) ;
- Accompagner de manière personnalisée et adaptée les porteurs de projets évoluant au sein de l'ESS, et permettre à ces derniers d'être accompagnés dans la création de leur structure (*ACCESS*) ;
- Proposer un accompagnement de type individuel et/ou collectif dans le cadre du fonds d'ingénierie par la mise en œuvre d'une expertise, la réalisation de diagnostics (techniques et/ou financiers), la mise en œuvre de plans d'accompagnement, l'organisation de comités de suivi, le développement de partenariats techniques (*DLA*).

### **3.2 Obligations diverses mises à la charge de la structure**

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

## Article 4 : Modalités financières

### 4.1 Montant de la subvention

Une participation aux frais de fonctionnement de la structure d'un montant de **40 000 €** est attribuée à ladite structure pour la mise en œuvre des actions visées par la présente convention.

### 4.2 Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation d'un bilan intermédiaire
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention, sous réserve du respect par la structure des obligations mentionnées à l'article 5 de la présente convention.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au Programme 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	Corse Active Pour l'Initiative
Agence bancaire	Caisse d'Epargne
N° de compte	08004128687
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	27

## Article 5 : Suivi et évaluation des actions

La Collectivité de Corse procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Pour ce faire, l'association s'engage à fournir :

- **Un bilan intermédiaire** signé par la personne habilitée à cet effet retraçant l'activité de la structure au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Ce document doit être transmis **au plus tard 31 décembre de l'année N**.
- **Un bilan d'activité** réalisé au terme de la convention faisant apparaître les actions et les résultats obtenus. Ce document signé par la personne habilitée à cet effet doit être transmis **au plus tard le 30 juin N+1**.

- **Un bilan financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente doit être transmis **au plus tard le 30 juin N+1**.

***En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes.***

***En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.***

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

### **Article 6 : Contrôle de l'exécution de la convention**

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **Article 7 : Reversement**

La Collectivité de Corse contrôle annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut le cas échéant exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la participation après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 8 : Obligation de discrétion**

L'association s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

### **Article 9 : Publicité**

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

## **Article 10 : Résiliation**

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **Article 11 : Litiges**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia CEDEX.

Fait à Ajaccio, le

Signatures

**La Présidente de CAPI**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse**

**Gilles SIMEONI**

## Budget Prévisionnel Ingénieries 2022 DLA

CHARGES	PRODUITS	
INGENIERIES		
	CdC - ADEC	161 000
	CDC BDT	13 145
	CAPA	14 000
	CAB	10 000
	DIRECCTE	57 534
	CdC - DGA Santé Social	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285 679</b>

le 27/9/22

**CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE**  
 Maison du Parc Technologique  
 20600 BASTIA  
 Tél. 04 95 30 96 28 - Fax 04 95 30 96 26  
 SIRET : 449 667 773 00039

Christian GUADAGNINI, Vice Président

# Budget Prévisionnel 2022 Ingénieries FABRIQUE

CHARGES		PRODUITS	
INGENIERIES		CdC - ADEC	39 000
	60 000		
		CAPI	11 000
		CdC - DGA Santé Social	10 000
TOTAL	60 000	TOTAL	60 000

le 27/09/22

**CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE**  
Maison du Parc Technologique  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 30 96 28 - Fax 04 95 30 96 26  
SIRET : 449 667 773 00039

Christian GOADAGNINI, Vice Président



# CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE

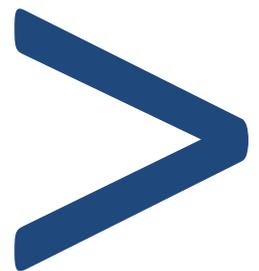
*Les entrepreneurs engagés*

---

## *Rapport d'Activité*

# **2021**

*CAPI s'impegna pè u Rilanciu*



## 2021, une année record pour CAPI !

### 309 entrepreneurs accompagnés et financés



**2 408**

EMPLOIS CRÉÉS  
OU CONSOLIDÉS

- 351 emplois créés
- 2 057 emplois consolidés



**309**

PROJETS ACCOMPAGNÉS  
ET FINANCÉS

**285**

ENTREPRISES SUIVIES



**6.7 M€**

MOBILISÉS EN  
CONCOURS FINANCIERS

- 2 202 161 € de prêts
- 969 500 € d'avance remboursable
- 2 862 203 € de garantie
- 354 K€ d'ingénierie
- 374 K€ de prime

## > FICHE DE PRÉSENTATION

### Un dispositif d'accompagnement et de financement dédié aux entrepreneurs.

CAPI est un dispositif financier régional, né de la fusion en 2017 des associations Corse Active (créée en 2003) et Initiative Corse (créée en 1990).

Membres de « **Corse Financement** », sa vocation est de soutenir les entrepreneurs du territoire, de la phase d'émergence de leur projet à la phase de développement de leur entreprise.

#### ● Affiliation :

- Réseau national **France Active** (premier réseau de financement des Entreprises Sociales et Solidaires)
- Réseau national **Initiative France** (premier réseau d'accompagnement et de financement des TPE/PME)

#### ● Gouvernance :

##### - Conseil d'Administration

- o Collège Collectivités Publiques : CdC, ADEC, CAPA, CAB
- o Collège Organismes Financiers : Banque des Territoires, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, France Active
- o Collège Entreprises : Les Glacières d'Ajaccio, Nave Va, Balagne Hygiène Distribution, Groupe Maison Canali
- o Collège Opérateurs : CCI de Corse, CMA de Corse, Boutique de Gestion, CRESS Corsica
- o Collège Personnes Qualifiées : Isabelle ANTHONIOZ-GAGGINI, Dominique FILIPPINI, Christian GUADAGNINI, Joseph PERALDI, André NATALI, Joelle SANTONI
- o Collège Bénéficiaires : Marie-Ange FILIPPI (la Petite Coworkeria)

Membres d'Honneur : Charles COLOMBANI (ancien Président de l'association Initiative Corse)

Invités Permanents : ODARC, DREETS, CADEC

##### - Bureau

##### o Présidente : Isabelle ANTHONIOZ-GAGGINI (retraîtée Education Nationale)

- o Vice-Président (en charge des projets TPE et Agri) : Dominique FILIPPINI (Chef d'Entreprise en activité)
- o Vice-Président (en charge des projets ESS) : Christian GUADAGNINI (retraité Education Nationale)
- o Trésorier : Joseph PERALDI (retraité Education Nationale)
- o Trésorier Adjoint : André NATALI (comptable en activité)
- o Secrétaire : Pierre-Marie GRISONI (Chef d'Entreprise en activité)

#### ● Equipe technique :

**15 personnes** (14.8 ETP) : 1 Directeur, 2 Responsables production/développement (Pôle TPE/AGRI, Pôle ESS), 2 Responsables administratif/financier (gestion administrative, gestion financière, gestion comptable), 7 chargés d'expertise, 2 chargés de back office, 1 chargé du recouvrement.

#### ● Equipe bénévole :

L'équipe technique est soutenue dans la mise en œuvre de ses différentes actions par une équipe de bénévoles composée d'**une quarantaine de personnes** (chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, fonctionnaires d'Etat et de Collectivités Locales à la retraite, responsables de structures de l'ESS...), membres notamment de ses Comités d'Engagement.

L'équipe technique est également soutenue par **un pool d'experts** (chefs d'entreprise, juristes, comptables, fiscalistes, autres spécialistes de l'entreprise...), venant conseiller les entrepreneurs en cas de besoin.

#### ● Implantation :

CAPI déploie ses missions à partir de **deux implantations principales**, son antenne de Bastia située - Parc d'Activité d'Erbajolo et de son antenne d'Ajaccio située - 2 cours Grandval.

CAPI déploie également ses missions au plus près des entrepreneurs du rural, grâce à **des permanences dans les microrégions**, dans les locaux de ses partenaires.

## ● Financeurs :

Union Européenne (FSE, FEDER, FEADER), État (DREETS), Collectivité de Corse (CdC, ADEC, ODARC), Caisse des Dépôts-BDT, Bpifrance, Communauté d'Agglomération de Bastia, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, France Active, Chambres Régionale de Commerce et d'Industrie, Chambres Régionale de Métiers et de l'Artisanat, Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, Crédit Mutuel.

## ● Partenaires techniques :

Ensemble du réseau bancaire (CRCA, BPM, CEPAC, SG, CM, LCL, BNP...), autres dispositifs financiers (Bpifrance, CADEC, FEMU QUI, ADIE, MOVE...), Chambres Consulaires (CRCI, CRMA, CRAgri, CAgri 2A, CAgri 2B), Ordre des Experts Comptables, Boutique de Gestion, Coopérative d'Activité et d'Emploi, Couveuse d'Entreprise, Incubateur d'entreprises innovantes Inizia, Université (IAE, DU Entrepreneuriat, Pôle Pépité...), CRESS Corsica, Pôle Emploi, Services de l'État et des Collectivités locales, consultants spécialisés et autres acteurs de l'accompagnement.

## ● Stratégie :

En s'appuyant sur la dynamique régionale impulsée par ses pilotes et financeurs locaux, couplée à la dynamique nationale impulsée par ses réseaux d'affiliation, la stratégie de CAPI pour les 4 années à venir sera de :

- Développer ses activités d'accompagnement et de financement des Très Petites Entreprises, des Installations Agricoles et des Entreprises Sociales et Solidaires en visant une croissance globale d'activité de 10 à 15%.
- Développer si possible ses activités en élargissant sa cible d'intervention à des niches de marché non encore ou insuffisamment couvertes.
- Travailler le plus étroitement possible et dans la plus grande complémentarité avec les autres acteurs, notamment financiers du territoire, pour apporter les réponses techniques et financières les plus adaptées aux attentes et besoins des entrepreneurs.
- Favoriser le développement d'une économie plus solidaire, plus inclusive, plus territoriale et plus respectueuse de son environnement, en soutenant prioritairement un entrepreneuriat engagé, souhaitant faire évoluer les modèles, produire localement des biens et services et avoir un impact positif.
- Maintenir et développer la proximité avec les entrepreneurs et les partenaires grâce à une présence physique encore plus forte sur l'ensemble du territoire.
- Maintenir la réactivité et la rapidité d'intervention de l'association.
- Maintenir une faible sinistralité.

## ● Chiffres clés :

Près de 3 000 projets d'entreprise accompagnés et financés et de 90 M€ mobilisés en concours financiers depuis 2004.

### En 2021 :

**309 projets d'entreprises accompagnés et financés** (155 TPE, 19 Installations Agricoles, 135 ESS)

**285 entreprises suivies post financement** (150 TPE, 30 Installations Agricoles, 105 ESS)

**2 408 emplois créés ou consolidés** (351 emplois créés, 2 057 emplois consolidés)

**6 724 290 euros mobilisés en concours financiers** (3 170 661 euros de Prêt, 2 862 203 euros de garantie, 354 426 euros d'ingénierie, 337 000 euros de prime)

## > FONCTIONNEMENT

L'association CAPI est administrée par un Conseil d'Administration qui définit sa stratégie, prend les grandes décisions et vérifie leur mise en œuvre.

Elle est gouvernée par un Bureau et une Présidence, qui, s'appuyant sur l'équipe technique, sont en charge de sa gestion administrative et financière, travaillent à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et veillent au bon déroulement des missions.

Les décisions relatives aux interventions financières à destination des entrepreneurs et des entreprises sont prises par des organes de décision spécifiques, les Comités d'Engagement, composés de bénévoles (chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, fonctionnaires d'Etat et de Collectivités Locales à la retraite, responsables de structures de l'ESS...).

D'un point de vue technique, l'association est dirigée par un directeur général et organisée autour de 3 grands pôles, le pôle TPE/AGRI, le pôle ESS et le pôle Administratif et Financier.

4 principales fonctions sont présentes au sein de CAPI, la gestion administrative et financière, le front office, le back office et le recouvrement.

Rattachées à la direction, les équipes se déclinent ainsi autour de 6 types de postes, celui de manager intermédiaire/développeur, celui de responsable administratif/financier et comptable, celui de chargé d'expertise (front office), celui de chargé de suivi administratif (back office), celui de chargé de recouvrement et celui d'assistant administratif.

Afin de favoriser la pérennisation des entreprises financées, les équipes réalisent un suivi d'activité post financement de l'ensemble du portefeuille et s'appuient sur un pool d'expert (en cours de constitution), composé de chefs d'entreprise, d'un juriste, d'un comptable, d'un fiscaliste et d'autres spécialistes de l'entreprise, venant apporter des conseils spécifiques aux entrepreneurs en cas de besoin.

L'organisation de CAPI est fortement territorialisée afin de permettre aux équipes d'être présentes au plus près des entrepreneurs, sur l'ensemble du territoire, au sein des antennes et au travers de permanences réalisées dans les microrégions.

Sur chacune des antennes, les équipes sont en capacité d'assurer dans la proximité et sans rupture :

- La promotion du dispositif
- L'accueil des porteurs de projet
- L'expertise des projets
- Le processus d'octroi des soutiens financiers (Comités d'Engagement)
- Le suivi des entrepreneurs

## > CIBLE

CAPI accompagne et finance les entrepreneurs corses relevant des champs de la Très Petite Entreprise, de l'Installation Agricole et de l'Économie Sociale et Solidaire.

**L'association soutient prioritairement les activités créatrices d'emploi pour les publics prioritaires (DE, bénéficiaires de minimas sociaux, femmes créatrices, créateurs en zones rurales, créateurs en QPV, jeunes, Jeunes Agriculteurs, Structures d'Insertion par l'Activité Économique...) et les activités favorisant la production de biens et services locaux.**

Son intervention et ses moyens d'action sont amplifiés pour les **entrepreneurs engagés**, souhaitant, au travers de leur démarche entrepreneuriale, avoir un impact positif sur leur territoire, sur la société et sur l'environnement.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège Collectivités Publiques : CAC - ADEC - CAPA - CAB  
 Collège Organismes Financiers : Banque des Territoires - Coise d'Epargne Provence Alpes Corse - Crédit Mutuel - France Active  
 Collège Entreprises : Les Glaciers d'Alaccio - Neve Vo - Bologna Hygiene Distribution - Groupe Maison CANALU  
 Collège Opérateurs : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie - Chambre Régionale de Métiers et de l'Arbitrage - Boutique de Gestion - CRESS Corsica  
 Collège Personnes Qualifiées : Isabelle ANTHONIOZ-GAGGINI - Dominique FILIPPINI - Christian GUADAGNINI - Joseph PERALDI - André NATALU  
 Collège Bénéficiaires : Marie-Ange FLUPPI (la Petite Koyokékyé)  
 Membres d'Honneur : Charles COLOMBANI  
 Membres Invités : ODARC - DIRECTCTE - CADEC

### COMITE D'ENGAGEMENT TPE

\* Président : Charles COLOMBANI  
 Président suppléant : Dominique FILIPPINI  
 Autres membres : chefs d'entreprises, banques, experts comptables, CGA, Université, Pôle Emploi

### COMITE D'ENGAGEMENT AGRI

\* Président : Charles COLOMBANI  
 Président suppléant : Christian GUADAGNINI  
 Autres membres : exploitants agricoles, banques, experts comptables, CGA

### BUREAU

\* Présidente : Isabelle ANTHONIOZ-GAGGINI (référénte Communication)  
 Vice-Président (TPE) : Dominique FILIPPINI (référént TPE)  
 Vice-Président (ESS) : Christian GUADAGNINI (référént ESS)  
 Trésorier : Joseph PERALDI (référént RH)  
 Secrétaire : Pierre-Marie GRISONI (référént TPE)

### COMITE D'ENGAGEMENT ESS

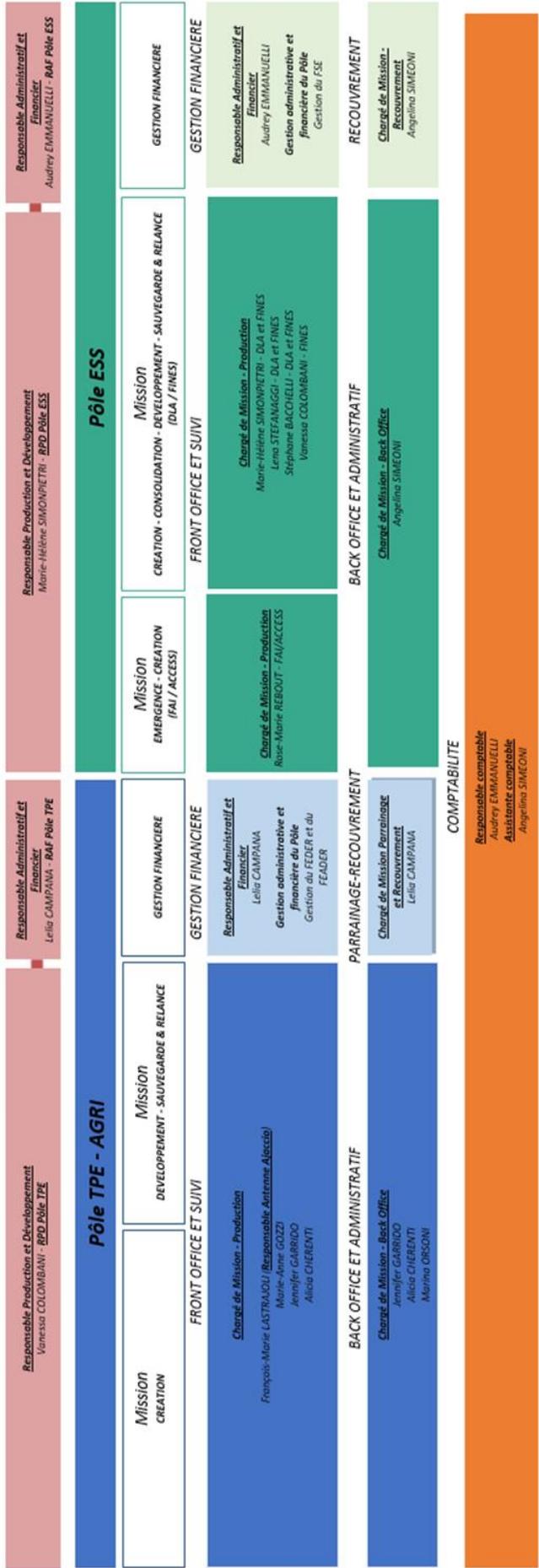
\* Président : Christian GUADAGNINI  
 Président suppléant : France CESARINI  
 Autres membres : chefs d'entreprises, banques, experts comptables, retoués des services de l'Etat en charge de l'ESS

### BENEVOLES - PARRAINAGE TPE

Chefs d'entreprises, experts (juristes, experts-comptables...)

### EFFECTIF EQUIPE SALARIES : 14 personnes (13.8 ETP)

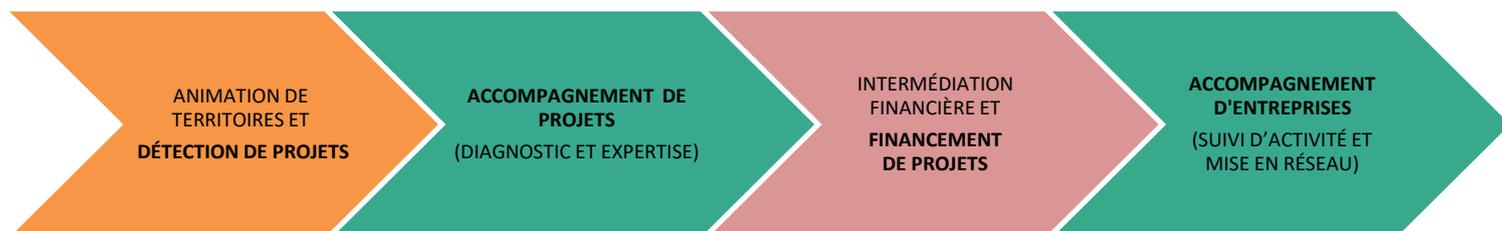
**Directeur Général**  
 Jean-Christophe FILDORI (management, gestion administrative et financière de l'association)  
**Assistante de Direction**  
 Marina ORSONI (assistance direction ; responsable communication ; organisation réunions administratives, réunions internes et Comités...)



- Une offre complète
- Une offre adaptée aux phases de vies des entreprises

L'offre CAPI, qu'elle soit technique ou financière est une offre spécifique, non concurrente de l'offre existante et complémentaire de celle proposée par les différents partenaires.

### Les phases de l'accompagnement



## > Offre à destination des TPE et des Installations Agricoles

### Offre d'accompagnement technique

- L'animation partenariale et la détection de projets
- L'expertise économique et financière de projets
- L'intermédiation financière et bancaire et la recherche de financements
- Le financement de projets
- Le suivi d'activité post financement et la mise en relation avec les autres acteurs
- Le parrainage des entrepreneurs et la mise à leur disposition d'un pool d'experts

### Offre de financement

#### → Phase création et primo-développement (- de 5 ans pour le PH ; - de 3 ans pour la garantie)

##### o Prêt d'honneur

##### Caractéristiques

- Destiné à faciliter l'accès aux financements bancaires professionnels en renforçant l'apport de l'entrepreneur
- Attribué à l'entrepreneur (personne physique)
- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 30 000 euros
- Remboursable sur 2 à 5 ans - pouvant faire l'objet d'un différé d'1 an
- Financement des investissements et du BFR

##### Cibles

- Créateurs/repreneurs d'entreprises
- Entrepreneurs ayant créé leur entreprise il y a moins de 5 ans
- Jeunes Agriculteurs en phase d'installation (durant les 5 années de leur installation)

##### Fonds d'intervention

- 3 fonds de prêts
  - PH création
  - PH création CdC/ADEC/FEDER - Fonds totalement consommé (AO lot 6)
  - PH installation agricole CdC/ODARC (AMI)
- 2 enveloppes de prêts Bpifrance avec droit de tirage
  - PH création Bpifrance (droit de tirage sur enveloppe dédiée)
  - PH solidaire Bpifrance (droit de tirage sur enveloppe dédiée)

## o Garantie d'emprunt bancaire

### Caractéristiques

- Destinée à faciliter l'accès aux financements bancaires professionnels en sécurisant la prise de risque de la banque et de l'entrepreneur
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- Couverture de l'emprunt bancaire moyen termes (7 ans) - jusqu'à 80% de l'emprunt - plafonnée à 100 000 euros
- Frais de 2.5% payable en une seule fois à la mise en place de la garantie
- Financement des investissements et du BFR

### Cibles

- Créateurs/repreneurs d'entreprises ayant un profil jugé prioritaire (DE, BMS, inactifs, personnes en reconversion, salariés précaires, jeunes, entrepreneurs créant en zone rurale ou en QPV)
- Entrepreneurs ayant créé leur entreprise il y a moins de 3 ans au profil jugé prioritaire lors de la création
- Jeunes Agriculteurs en phase d'installation (durant les 5 années de leur installation)

### Fonds d'intervention

#### 3 fonds de garantie

Garantie FAG création

Garantie FAG création CdC/ADEC/FEDER (AO lot 3)

Garantie FAG installation agricole CdC/ODARC/FEADER (AMI)

## > Offre à destination des Entreprises Sociales et Solidaires

### Offre d'accompagnement technique

- L'animation de territoires et l'accompagnement à l'émergence de projets (action Fabrique à Initiatives - FAI)
- La détection de projets (action Fabrique à Initiatives - FAI)
- L'accompagnement à la création d'entreprises (action Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires - ACCESS)
- L'accompagnement à la consolidation et au développement d'entreprises (action Dispositif Local d'Accompagnement - DLA)
- L'expertise économique et financière de projets et l'accompagnement des entrepreneurs au bouclage de leur plan de financement
- L'intermédiation financière et bancaire et la recherche de financements
- Le financement de projets
- Le suivi d'activité post financement et la mise en relation avec les autres acteurs

L'accompagnement technique réalisé en phase d'émergence par la mission FAI (Fabrique à Initiatives), en phase de création par la mission ACCESS (Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires) et en phase de consolidation et de développement par la mission DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) est complété chaque fois que nécessaire par la mobilisation de prestataires spécialisés, financés par des fonds d'ingénieries dédiés :

### o Fonds d'Ingénieries FAI/ACCESS

### o Fonds d'Ingénieries DLA

### Offre de financement

#### → Phase de consolidation de trésorerie

### o Avance remboursable

#### Caractéristiques

- Destinée à financer la consolidation de trésorerie
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)

- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 30 000 euros
- Remboursable sur 5 ans
- Financement de la trésorerie
- Cofinancements non obligatoires

#### Cibles

- Toutes ESS

#### Fonds d'intervention

- 1 fonds de trésorerie  
FAR Tréso - Fonds d'Avance Remboursable de trésorerie CdC/ADEC - Fonds totalement consommé (AO lot 5)
- 1 fonds de trésorerie  
FAR Tréso - Fonds d'Avance Remboursable de trésorerie BDT

### → Phase d'amorçage

#### ○ Avance remboursable

##### Caractéristiques

- Destinée à financer le démarrage d'entreprises ayant peu de lisibilité et des capacités faibles à mobiliser des co-financements, notamment bancaires
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 30 000 euros
- Remboursable sur 3 ans - pouvant faire l'objet d'un différé d'1 an
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancements non obligatoires

##### Cibles

- Associations (projets en phase d'amorçage, risqués, à fort impact social)

##### Fonds d'intervention

- 1 fonds d'avance remboursable  
CAA - Contrat d'Apport Associatif CdC/ADEC/BDT

#### ○ Prêt participatif

##### Caractéristiques

- Destiné à financer le démarrage d'entreprises ayant peu de lisibilité et des capacités faibles à mobiliser des co-financements, notamment bancaires
- Attribué à l'entreprise (personne morale)
- 4 % (ajusté au risque) - sans garantie - plafonné à 150 000 euros
- Remboursable sur 5 ans - différé jusqu'à 3 ans
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancement obligatoire (20% minimum du plan de financement)

##### Cibles

- Toutes ESS (projet mature, modèle économique connu, risque modéré)

##### Fonds d'intervention

- 1 enveloppe de prêt France Active Investissement avec droit de tirage  
Prêt FAI (droit de tirage sur enveloppe dédiée)

### → Phase de création

#### ○ Avance remboursable

##### Caractéristiques

- Destinée à financer la création d'entreprises au projet mature, ayant la capacité à mobiliser des co-financements, notamment bancaires
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)

- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 50 000 euros
- Remboursable sur 5 ans - pouvant faire l'objet d'un différé d'1 an
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancement obligatoire (montant selon les cas)

#### Cibles

- Associations (projet mature, modèle économique connu, risque modéré)

#### Fonds d'intervention

- 1 fonds d'avance remboursable  
CAA - Contrat d'Apport Associatif CdC/ADEC/BDT

#### o Prêt participatif

##### Caractéristiques

- Destinée à financer la création d'entreprises au projet mature, ayant la capacité à mobiliser des cofinancements, notamment bancaires
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- 2% - sans garantie - plafonné à 2 000 000 euros (délégation CAPI jusqu'à 200 000 euros)
- Remboursable sur 5 à 7 ans - différé jusqu'à 3 ans
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancement obligatoire (30% minimum du plan de financement)

#### Cibles

- Toutes ESS (projet mature, modèle économique connu, risque modéré)

#### Fonds d'intervention

- 1 enveloppe de prêt France Active Investissement avec droit de tirage  
Prêt FAI (droit de tirage sur enveloppe dédiée) - délégation CAPI jusqu'à 200 000 euros
- Décision FAI au-delà de 200 000 euros et jusqu'à 2 000 000 euros

### → Phase de développement - transformation

#### o Avance remboursable

##### Caractéristiques

- Destinée à financer le développement et la transformation d'entreprises
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 50 000 euros
- Remboursable sur 5 à 7 ans - remboursement in fine ou pouvant faire l'objet d'un amortissement (décision du Comité d'Engagement de CAPI) - différé d'1 an minimum
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancement obligatoire (30% minimum du plan de financement)

#### Cibles

- Associations

#### Fonds d'intervention

- 1 fonds d'avance remboursable  
CAA - Contrat d'Apport Associatif CdC/ADEC/BDT

#### o Prêt participatif

##### Caractéristiques

- Destinée à financer le développement et la transformation d'entreprises
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- 2% - sans garantie - plafonné à 2 000 000 euros (délégation CAPI jusqu'à 200 000 euros)
- Remboursable sur 5 à 7 ans - différé jusqu'à 3 ans
- Financement de l'investissement et du BFR
- Cofinancement obligatoire (30% minimum du plan de financement)

## Cibles

- Toutes ESS

## Fonds d'intervention

- 1 enveloppe de prêt France Active Investissement avec droit de tirage  
Prêt FAI (droit de tirage sur enveloppe dédiée) - délégation CAPI jusqu'à 200 000 euros
- Décision FAI au-delà de 200 000 euros et jusqu'à 2 000 000 euros

## → Phase de relance (en cours de finalisation FAI - France Active Investissement)

### ○ Avance remboursable (Court Termes)

#### Caractéristiques

- Destinée à financer la relance d'entreprises
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 100 000 euros
- Remboursable sur 12 à 18 mois renouvelable
- Maintien des concours bancaires à minima

## Cibles

- Toutes ESS (à l'exclusion des entreprises en procédures collectives)

## Fonds d'intervention

- France Active Investissement - A définir

### ○ Avance remboursable (Moyen Termes)

#### Caractéristiques

- Destinée à financer la relance d'entreprises
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- Taux zéro - sans garantie - plafonné à 100 000 euros
- Remboursable jusqu'à 5 ans - différé d'1 an minimum
- Mobilisation de co-financeurs

## Cibles

- Toutes ESS (intervention possible en cas de fonds propres négatif à condition d'un retour à l'équilibre après intervention financière)

## Fonds d'intervention

- France Active Investissement - A définir

### ○ Prêt participatif (Moyen Termes)

#### Caractéristiques

- Destinée à financer la relance d'entreprises
- Attribuée à l'entreprise (personne morale)
- 2% (ajusté au risque) - sans garantie - plafonné à 200 000 euros
- Remboursable jusqu'à 7 ans - différé jusqu'à 3 ans
- Cofinancement obligatoire (30% minimum du plan de financement)

## Cibles

- Toutes ESS (intervention possible en cas de fonds propres négatif à condition d'un retour à l'équilibre après intervention financière)

## Fonds d'intervention

- France Active Investissement - A définir

## > OBJECTIFS (2021)

### Objectifs quantitatifs

- **Accompagner et financer près de 240 projets d'entreprises** : 170 Très Petites Entreprises et Installations Agricoles (140 TPE ; 30 IA) et 70 Entreprises Sociales et Solidaires (10 FAI-ACCESS ; 40 DLA ; 20 FINISS)
- **Suivre post financement près de 200 projets d'entreprises** : 100 Très Petites Entreprises et Installations Agricoles et 100 Entreprises Sociales et Solidaires.

### Objectifs qualitatifs

Réaliser cette activité en gardant la même qualité d'accompagnement et en maintenant une faible sinistralité.

## > RÉALISATIONS (2021)

Après une année 2020 extrêmement compliquée, mais malgré tout riche en réalisations (Cf Rapport d'Activité 2020), l'année 2021 a été marquée par une forte reprise des activités de CAPI.

Elle a été marquée, comme pour la première fois en 2019, par le franchissement de la barre des 300 projets soutenus sur une année et a même atteint un record depuis la création de CAPI avec 309 projets accompagnés et financés en un an.

- L'activité de soutien des TPE a enregistré une forte augmentation par rapport à 2020 et presque retrouvé le rythme très soutenu de 2019.
- L'activité de soutien des Installations Agricoles a enregistré une forte augmentation par rapport à 2020 et dépassé celle de 2019.
- L'activité d'accompagnement et de financement des Entreprises Sociales et Solidaires a enregistré une légère baisse par rapport à 2020 (gestion par CAPI de nombreuses mesures exceptionnelles de soutien aux ESS) mais largement dépassé celle de 2019.

L'organisation interne de CAPI a évolué au fil de l'exercice en s'adaptant en permanence à la situation et aux mesures gouvernementales préconisées (mesures barrières, télétravail, réunions en distanciel...).

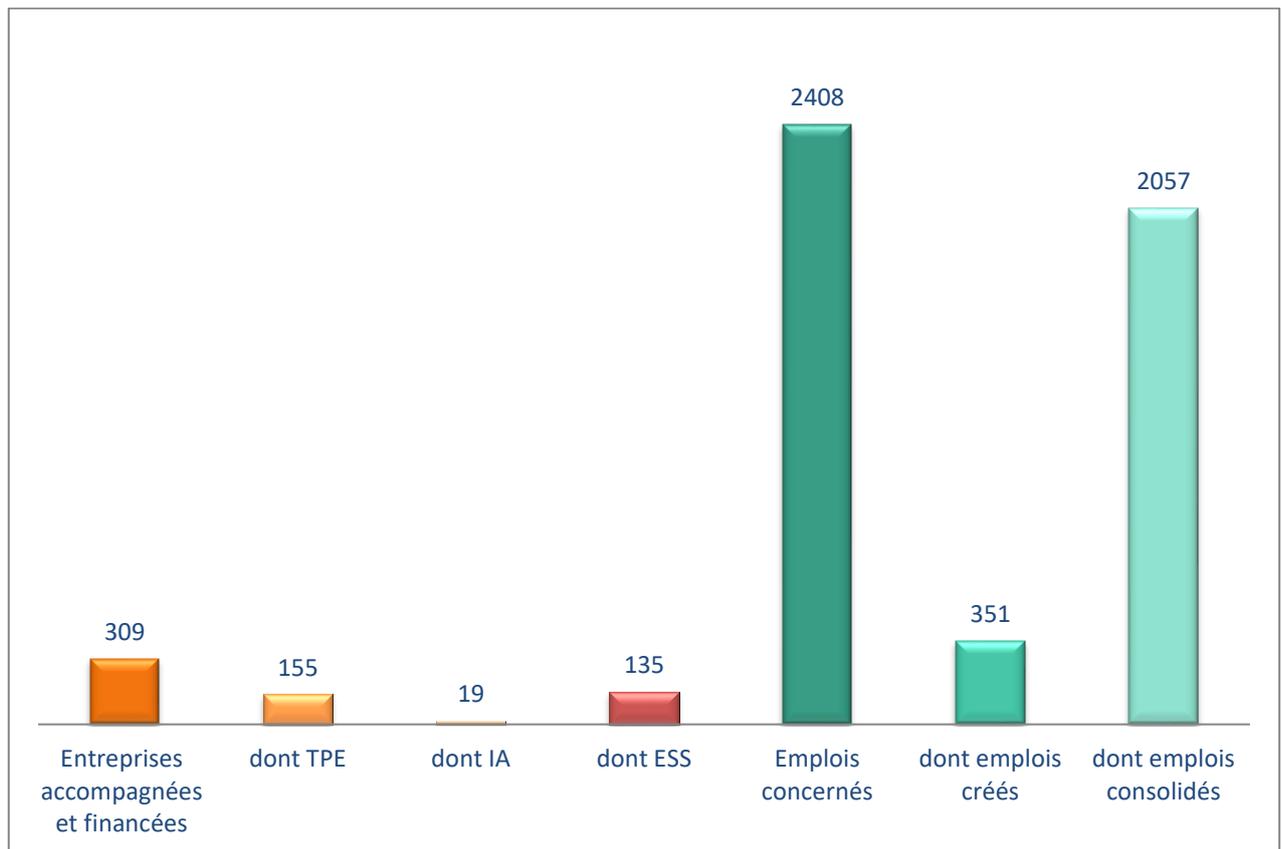
Le matériel nécessaire au télétravail a été acquis pour l'ensemble des salariés et a permis de maintenir le service dans de bonnes conditions.

L'équipe a soutenu la dynamique entrepreneuriale avec le plus grand engagement, tout au long de l'exercice.

### ● DONNÉES CUMULÉES ENSEMBLE DU DISPOSITIF



## ACTIVITÉ CUMULÉE 2021



## ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ 2010 - 2021



**Hausse importante de l'activité globale de l'association par rapport à 2020 : + de 7.6 %**

**Légère augmentation de l'activité par rapport à 2019 : + 1%**

## ● ● DONNÉES SPÉCIFIQUES TPE ET INSTALLATIONS AGRICOLES



### > Focus sur l'accompagnement et le financement des Très Petites Entreprises

#### ● 155 projets accompagnés et financés

→ Évolution 2020-2021 : + 19.2% (évolution 2019-2021 : - 8%)

- 117 Prêts d'Honneur Création-Reprise décaissés
- 35 Prêts d'Honneur Création-Reprise Bpifrance décaissés
- 55 Prêts d'Honneur Solidaires (anciennement NACRE) décaissés
- 126 Garanties mises en place
- 14 Prêts Créasol décaissés
- 22 Primes décaissées (Entrepreneurs des quartiers - Ministère de la Ville et ANCT - destinées aux entrepreneurs des quartiers prioritaires, en difficulté à cause de la crise - prime non remboursable de 1 500 euros)

#### ● 283 emplois créés

→ Évolution 2020-2021 : identique (évolution 2019-2021 : - 1.7%)

#### 1.8 emplois en moyenne par entreprise

#### ● 4 374 903 euros mobilisés

→ Évolution 2020-2021 : + 10% (évolution 2019-2021 : - 11%)

8 454 318 euros de financements bancaires levés

- Effet levier du Prêt d'Honneur : 4 (1 euro de PH = 4 euros d'emprunt bancaire)
- Montant moyen des PH (par projet) : 14 000 euros
- Montant moyen des garanties (par projet) : 22 000 euros
- Quotité moyenne garantie : 72%

Sinistralité physique : 7 %

Sinistralité financière : 3 %

Alertes (structures en impayé) : 13 %

#### ● 150 entreprises suivies post financement

→ Évolution 2020-2021 : identique (évolution 2019-2021 : - + 16%)

## > Focus sur l'accompagnement et le financement des Installations Agricoles

### ● 19 projets accompagnés et financés

→ Évolution 2020-2021 : +35% (évolution 2019-2021 : - + 11%)

15 Prêts d'Honneur décaissés

9 Garanties mises en place

### ● 25 emplois créés

→ Évolution 2020-2021 : - 21% (évolution 2019-2020 : - 12%)

### 1.3 emplois en moyenne par entreprise

### ● 528 161 euros mobilisés

→ Évolution 2020-2021 : +29% (évolution 2019-2021 : - + 6%)

1 032 368 euros de financements bancaires levés

- Effet levier du Prêt d'Honneur Agri : 2.8 (1 euro de PH = 2.8 euros d'emprunt bancaire)
- Montant moyen des PH Agri (par projet) : 20 800 euros
- Montant moyen des garanties Agri par projet : 23 800 euros
- Quotité moyenne garantie : 55%

Sinistralité physique : 2 %

Sinistralité financière : 0.5 %

Alertes (*structures en impayé*) : 3 %

### ● 30 entreprises suivies post financement

→ Évolution 2020-2021 : identique (évolution 2019-2021 : identique)

**Les entrepreneurs ayant bénéficié d'une intervention financière de CAPI (prêt d'honneur et/ou garantie) font l'objet d'un accompagnement technique durant une période de 3 à 5 ans (en fonction de leurs besoins).**

En lien direct avec les acteurs locaux (Chambres Consulaires, BGE, Ordre des Experts-comptables, A Prova, ...), CAPI a mis en place un processus d'accompagnement post financement destiné à favoriser la pérennisation des entreprises soutenues :

#### - Le suivi des entreprises (opérationnel)

Le suivi des entrepreneurs est formalisé par une charte de suivi et a pour but d'assurer une meilleure pérennité des projets d'entreprise et ainsi sécuriser leur parcours. En année 1, le suivi est semestriel puis devient annuel à compter de l'année 2.

Un premier entretien (téléphonique ou physique) permet de définir les indicateurs d'activité et de résultats et de mettre en évidence les premières difficultés rencontrées. Les entretiens suivants ont pour objectifs d'accompagner le porteur dans ses premières années d'activité, de suivre les indicateurs de résultats et d'apporter des solutions techniques et/ou financières si besoin, en lien avec les partenaires du territoire (organismes de formation, banques, experts comptables...) et en lien avec le service recouvrement de l'association.

#### - Le parrainage (en cours de construction)

Le parrain accompagne l'entrepreneur dans l'apprentissage de son nouveau métier de chef d'entreprise, dans son autonomisation et apporte un soutien dans les moments de questionnement.

Les sujets abordés entre les deux personnes sont libres et très variés, allant du management des ressources humaines à la relation avec les clients ou les fournisseurs, en passant par le soutien moral. Le parrainage est un appui apporté à un porteur de projet par une personne qui lui fait bénéficier de son retour d'expérience, de sa notoriété et de son réseau relationnel.

L'objectif du parrainage est d'offrir aux nouveaux chefs d'entreprise un environnement favorable au bon aboutissement de leur projet en leur donnant la possibilité de rencontrer rapidement et plus efficacement des femmes et des hommes d'entreprise expérimentés. La mise en place du parrainage peut être demandée par le comité d'engagement, à posteriori par le bénéficiaire, ou proposée par CAPI. Il n'est pas obligatoire et relève d'un acte de décision libre de la part du parrainé comme du parrain. Cet accompagnement est gratuit.

#### - Le pool d'experts (en cours de construction)

L'équipe technique est également soutenue par un pool d'experts (chefs d'entreprise, juriste, comptable, fiscaliste, autres spécialistes de l'entreprise...), venant apporter des conseils spécifiques aux entrepreneurs en cas de besoin.

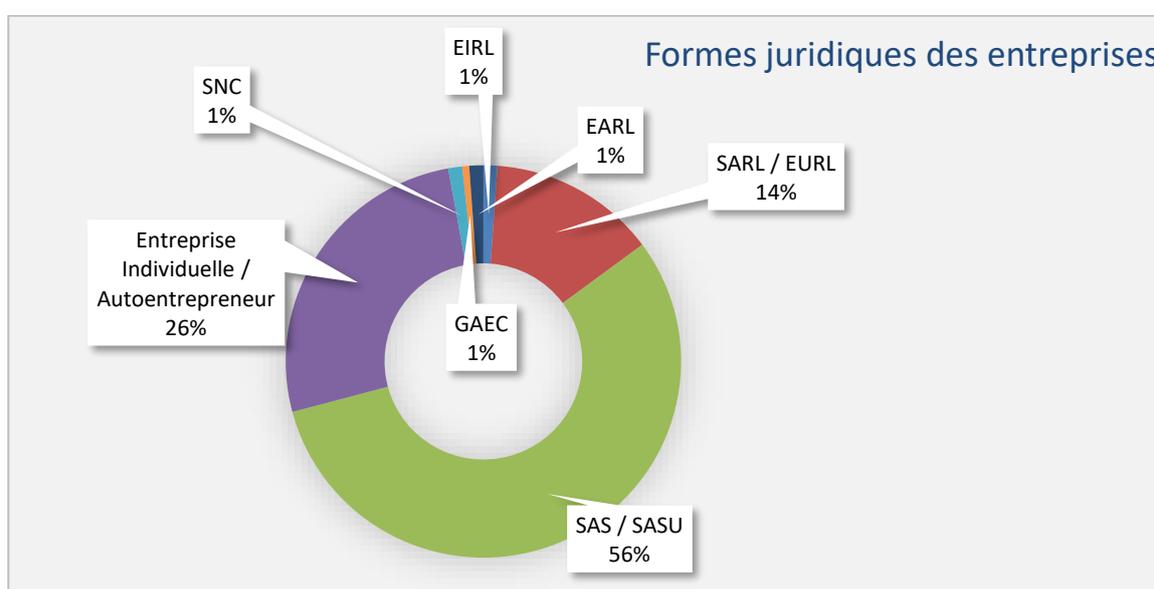
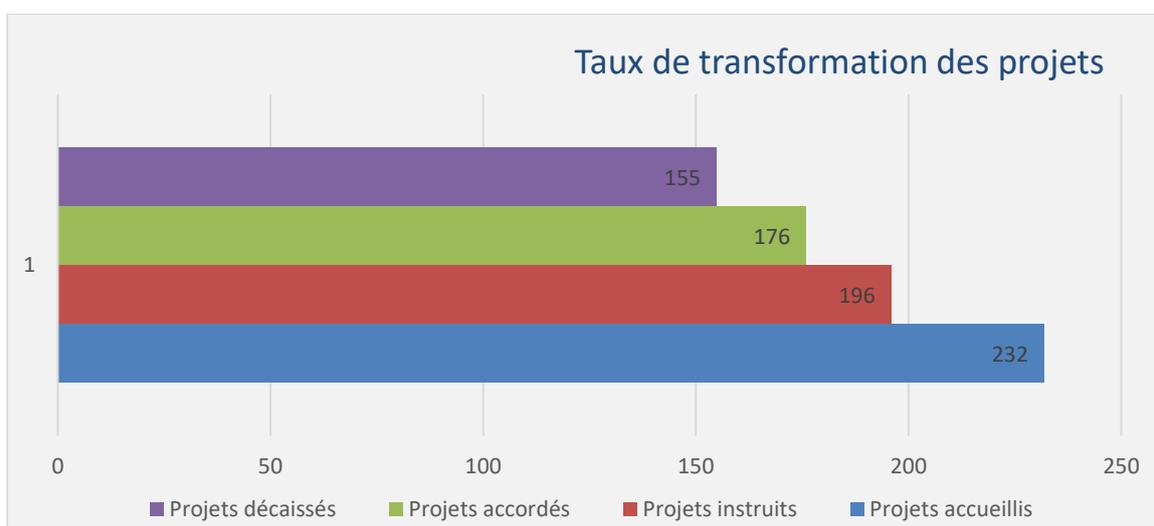
#### - L'animation collective et la mise en réseau (en cours de construction)

CAPI organise des réunions ayant pour objectif d'engager le nouveau chef d'entreprise dans une démarche de développement de son réseau professionnel.

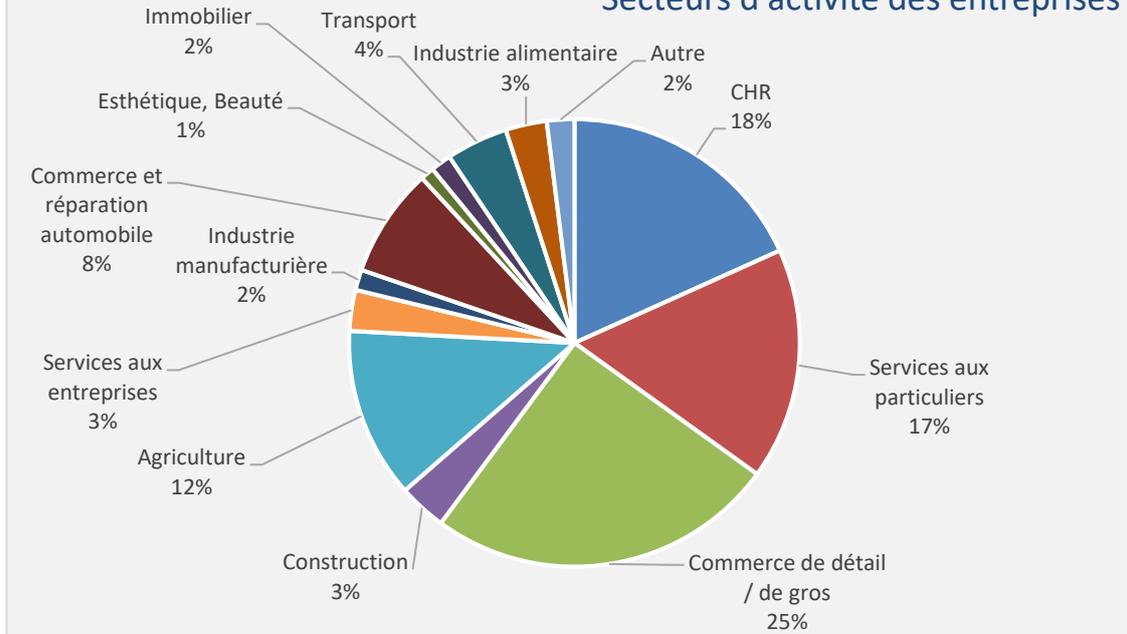
Ces rencontres ont pour objectifs de :

- Rompre l'isolement des chefs d'entreprise.
- Contribuer au dynamisme de leur réseau professionnel et au développement de leur business.
- Faciliter les échanges d'informations et d'expériences.
- Permettre de communiquer sur l'activité, le marché, le contexte économique local...

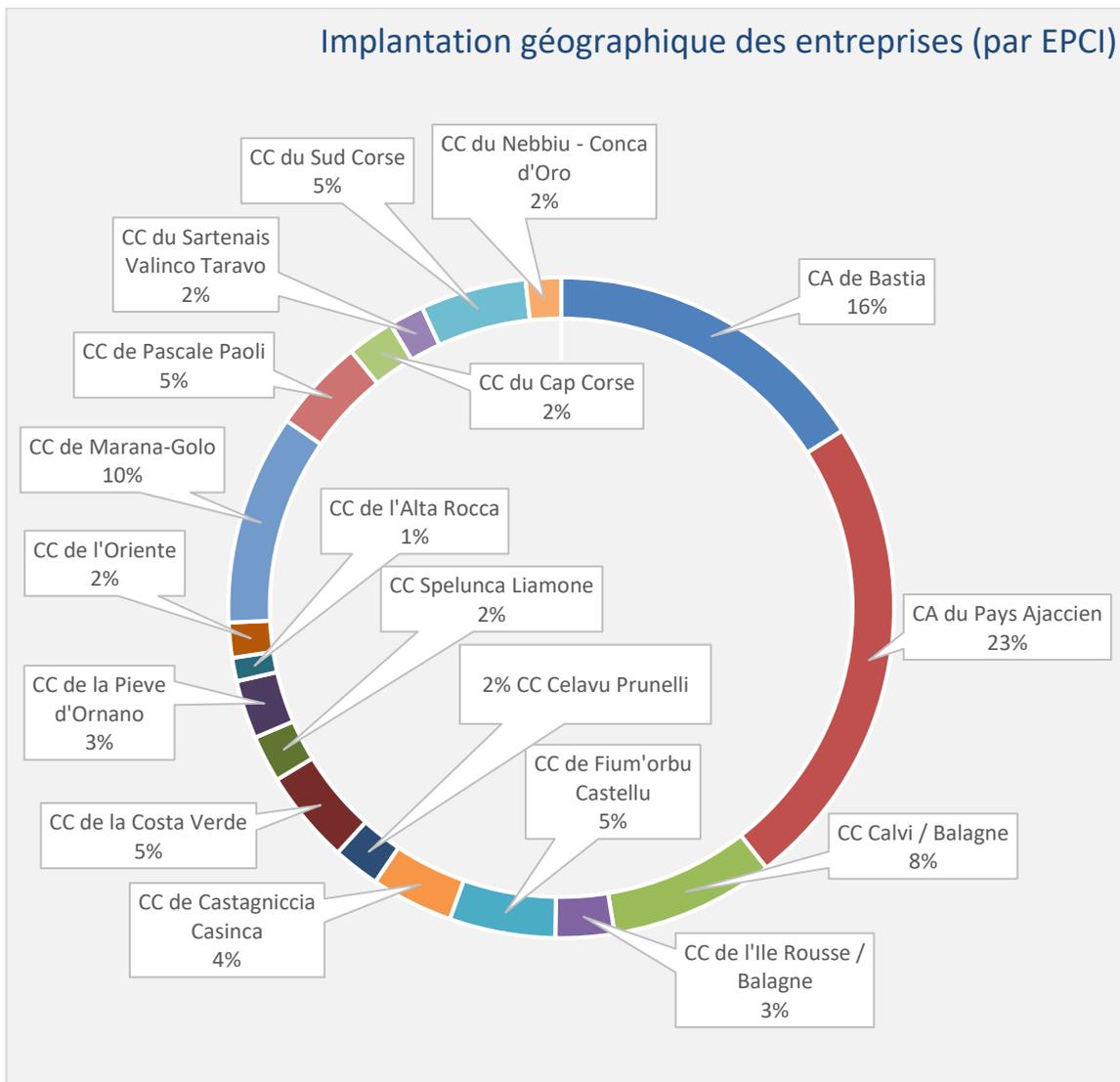
### > Statistiques TPE et IA

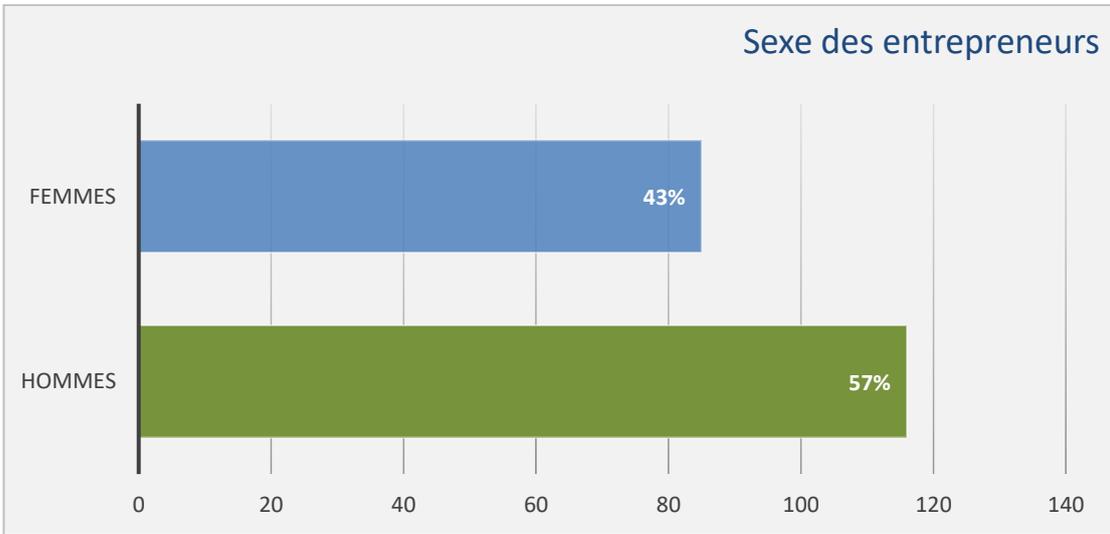
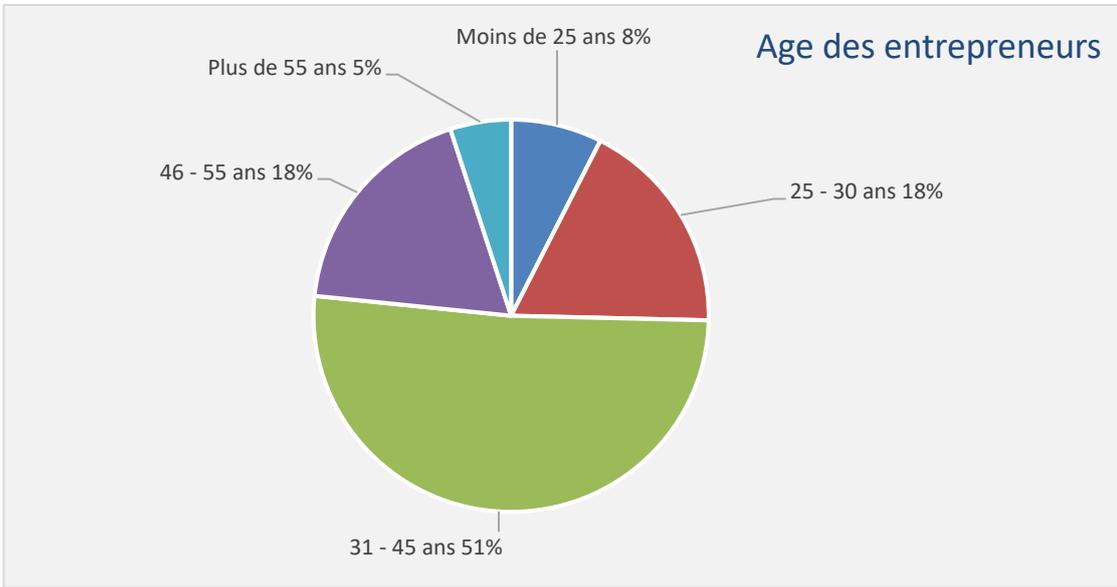
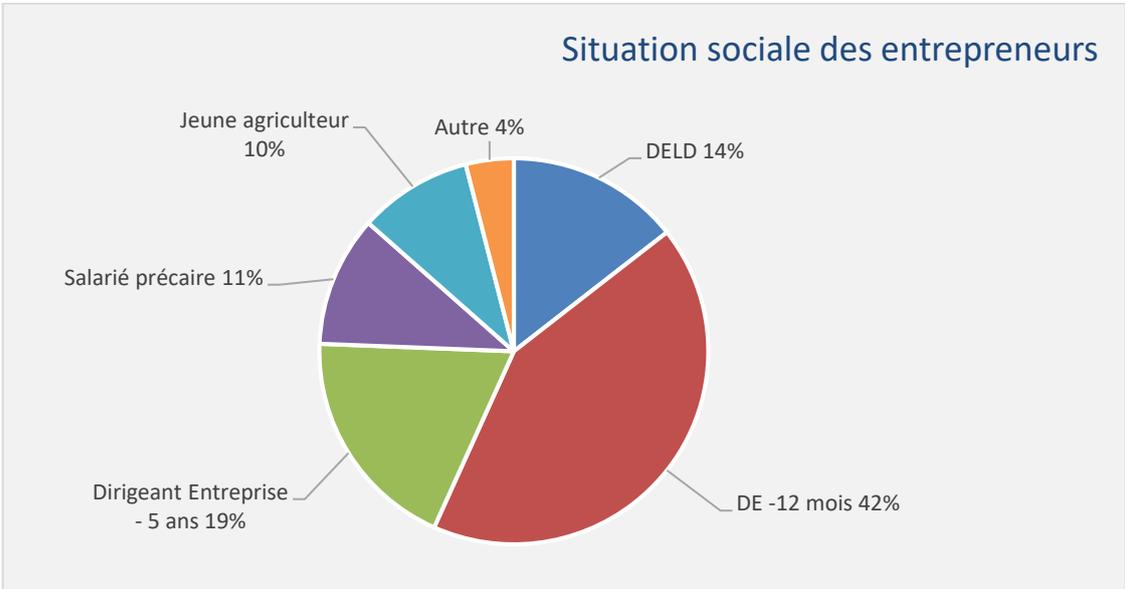


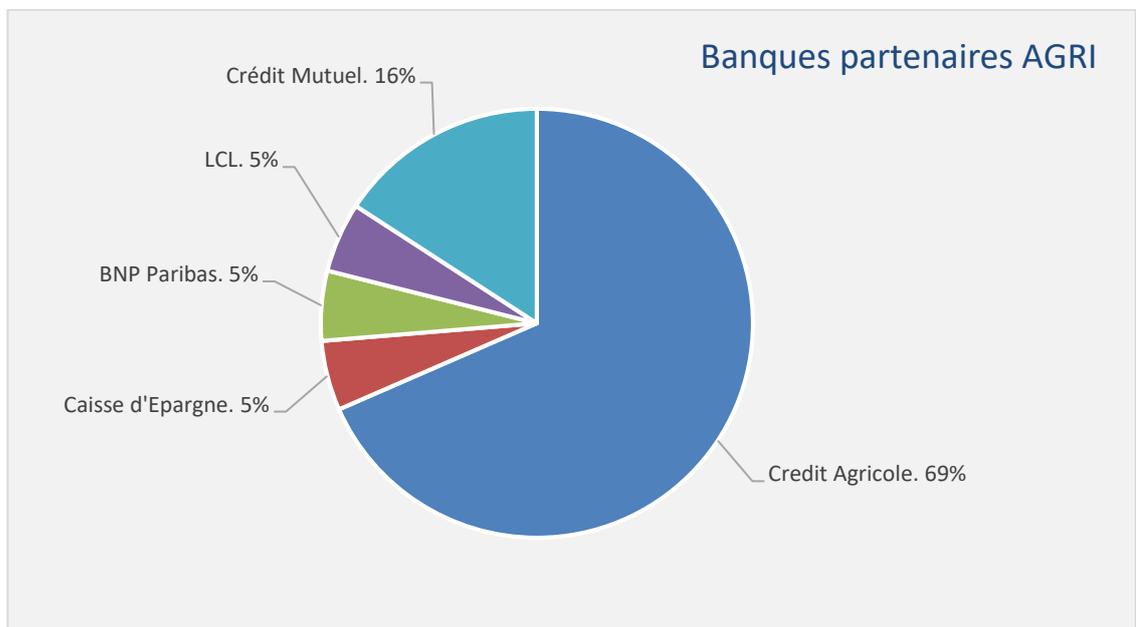
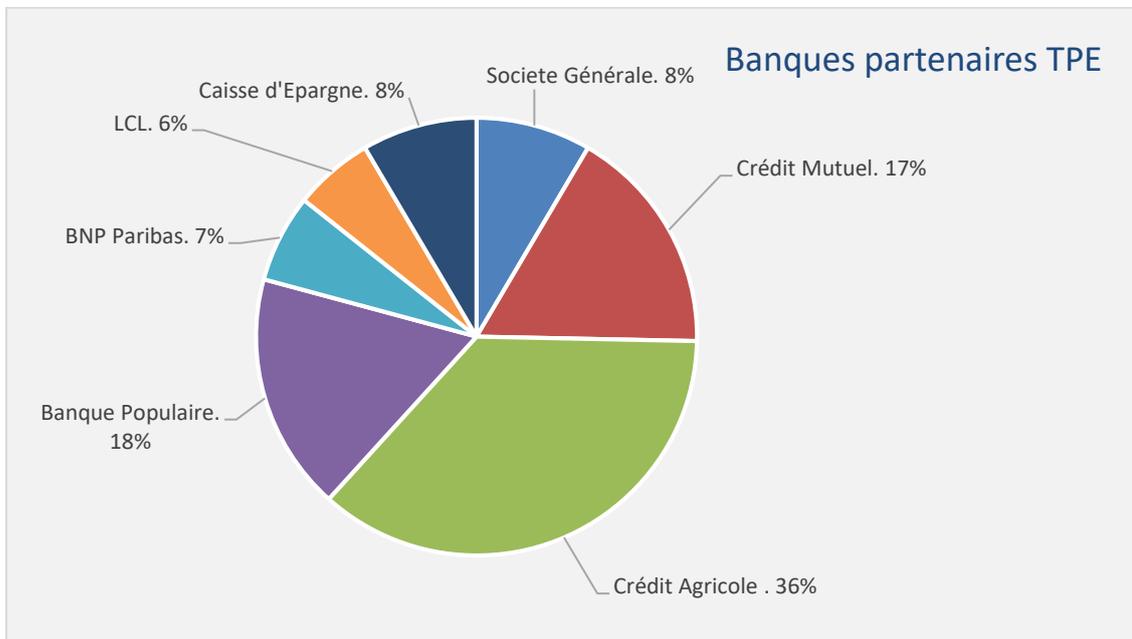
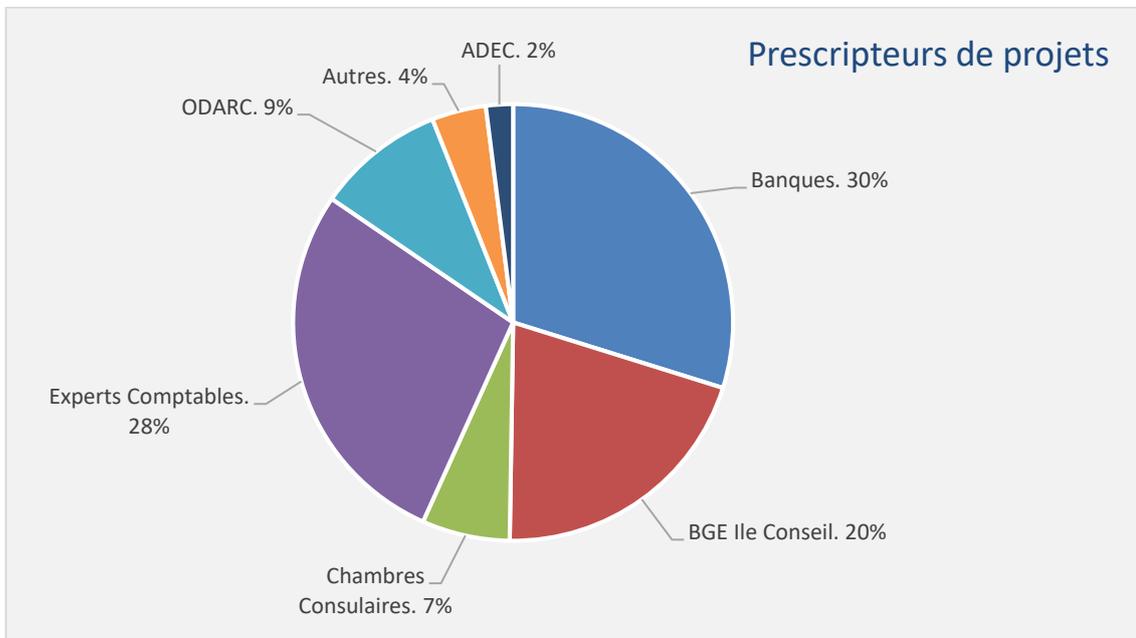
## Secteurs d'activité des entreprises



## Implantation géographique des entreprises (par EPCI)







## > Parole d'expert TPE et IA

### ● Vanessa COLOMBANI

*Responsable Production et Développement du Pôle TPE-IA*

« En partenariat avec les différents acteurs du territoire, nous accompagnons et finançons les entrepreneurs corses. Nous intervenons au moment crucial du financement, en prêt à taux zéro, en microcrédit professionnel et en garantie d'emprunt bancaire. Lorsque le dossier de demande de financement est finalisé, nous sommes sollicités en vue de faciliter l'obtention du crédit bancaire. Nous rencontrons l'entrepreneur, l'évaluons, le conseillons, expertisons économiquement et financièrement son projet et le mettons en relation avec nos très nombreux partenaires bancaires. Après accord de notre Comité d'Engagement, les financements nécessaires sont mis en place. L'entrepreneur accède grâce à nous à un prêt bancaire dans de bonnes conditions, avec recours limité et le plus souvent sans recours du tout à des cautions personnelles. Enfin, nous mettons en place un suivi d'activité post financement et un parrainage afin de pouvoir répondre aux besoins techniques et financiers de l'entrepreneur durant les phases de consolidation et de primo-développement de son entreprise. »

### Exemples de TPE accompagnées et financées par CAPI en 2021 :

Epicerie et alimentation générale - A Sporta (AREGNO)  
Epicerie et alimentation générale - PROXI (PIEDICROCE)  
Distillerie - Fioru di Cagnanu (CAGNANO)  
Boulangerie/Pâtisserie artisanale - Chez Lucia e Pe (CASAGLIONE)  
Boucherie demi-gros - Pasqualini viandes (LUCCIANA)  
Boucherie - Guidicelli (VENTISERI)  
Atelier de fabrication - La maison de la Bottarga (FURIANI)  
Restaurant - Le café des anciens (BASTIA)  
Librairie papeterie - Alma (BASTIA)  
Commerce de vêtements pour enfants - Maison Mômes (BASTIA)  
Concept Store décoration - SAMARI (BASTIA)  
Commerce de cycles - JMC Cycles (VESCOVATO)  
Commerce de produits d'entretiens et de d'hygiène écologiques - Hosane (AJACCIO)  
Salon de coiffure - Les jardin d'O (AJACCIO)  
Centre esthétique - SOA (GHISONACCIA)  
Ferronnerie – Ferronnerie de la Costa Verde (CERVIONE)  
Menuiserie Ricmon - (SARROLA CARCOPINO)  
Entreprise de fourniture, de pose et de maintenance de systèmes automatisés - Automatech (SARROLA CARCOPINO)  
Entreprise de fabrication et de vente de volets roulants - Concept fermetures (AJACCIO)  
Entreprise de vente et réparation de machines industrielles - Corse Industriel Distribution Maintenance (AJACCIO)  
Artisan Taxi - Vannucci Christian (CALVI)  
Auto-école - Scola di Balagna (ILE ROUSSE)  
Garage mécanique - Garage le grand Ajaccio (AJACCIO)  
Carrosserie - JM Carrosserie (FURIANI)  
Micro-crèche- I Primi Passi (ALATA)  
Micro-crèche- Les Chérubins - Groupe Luciani (CORTE)

### Exemples d'Installations Agricoles accompagnées et financées par CAPI en 2021 :

Elevage caprin avec transformation - Capre di Iuda - Mazzoni Sandra (CASTIFAO)  
Elevage porcin avec transformation - Poli Julien (OLIVESE)  
Exploitation maraichère Bio - l'Orma - Gauchi Cecilia (AJACCIO)  
Exploitation maraichère Bio - Jannuzzi Alisson (FOCE)  
Exploitation arboricole - Piacenti Patrice (CERVIONE)  
Exploitation Plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Oppo Théo (GROSSETO PRUGNA)  
Exploitation viticole - Domaine Casta - Casta Remi (SANTO PIETRO DI TENDA)  
Exploitation viticole - Clos U Suale - Ferrandi Jean-Baptiste (BARBAGGIO)  
Exploitation apicole - Albertini Jerome (ALBERTACCE)

## ● ● ● DONNÉES SPÉCIFIQUES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES



**2 100**

EMPLOIS CRÉÉS  
OU CONSOLIDÉS

- 43 emplois créés
- 2 057 emplois consolidés



**135**

PROJETS ACCOMPAGNÉS  
ET FINANCÉS



**1.85 M€**

MOBILISÉS EN  
CONCOURS FINANCIERS

- 969 500 € d'avance remboursable
- 197 300 € de garantie
- 337 000 € de prime
- 354 426 € d'ingénierie

**150**

ENTREPRISES SUIVIES POST FINANCEMENT

**15,5 emplois en moyenne par entreprise**

### > Focus sur le financement des Entreprises Solidaires (FINES)

#### ● 77 projets accompagnés et financés

→ Évolution 2020-2021 : + 102% (évolution 2019-2021 : + 126%)

- 37 Avances remboursables décaissés
- 5 Garanties mises en place

- 53 Primes décaissées (Urgence ESS - Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance - destinées aux entreprises de l'ESS de 1 à 10 salariés, en difficultés à cause de la crise - prime non remboursable de 5 000 à 8 000 euros)

#### ● 591 emplois créés ou consolidés

- 37 emplois créés
- 554 emplois consolidés

#### ● 1 503 800 euros mobilisés

→ Évolution 2020-2021 : idem (évolution 2019-2021 : + 29%)

508 000 euros de financements bancaires levés

Sinistralité physique : 7.6 %

Sinistralité financière : 3.7 %

Alertes (structures en impayé) : 9 %

#### ● 150 entreprises suivies post financement

→ Évolution 2020-2021 : identique (évolution 2019-2021 : - + 16%)

### > Focus sur l'accompagnement technique des Entreprises Solidaires

→ Phase émergence - mission Fabrique à Initiatives (FAI)

#### ● 6 projets accompagnés

→ Évolution 2020-2021 : + 300% (évolution 2019-2021 : + 300%)

- 2 ingénieries mobilisées

#### ● 2 entreprises créées (ACI légumerie Ajaccio, ACI recyclerie vélo Bastia)

- Pas d'emploi créé à ce stade d'avancement des projets (en cours)

#### ● 8 000 euros mobilisés

→ **Phase création** - mission Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et solidaires (ACCESS)

● **7 projets accompagnés**

→ Évolution 2020-2021 : - 12% (évolution 2019-2021 : - 12%)

- 5 ingénieries mobilisées

● **3 entreprises créées** (SAS Solidarité Taravo - entreprise de Services à la Personne Pila Canale, association I Chjuchini - crèche Alata, association Tisori Nostri - magasin de producteurs / circuits courts Sarrola Carcopino)

- 11 emplois créés

● **31 000 euros mobilisés**

→ **Phase consolidation-développement** - mission Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

● **63 entreprises accompagnées**

→ Évolution 2020-2021 : - 12% (évolution 2019-2021 : - 12%)

- 32 ayant bénéficié d'une ingénierie individuelle

- 39 ayant bénéficié d'une ingénierie collective

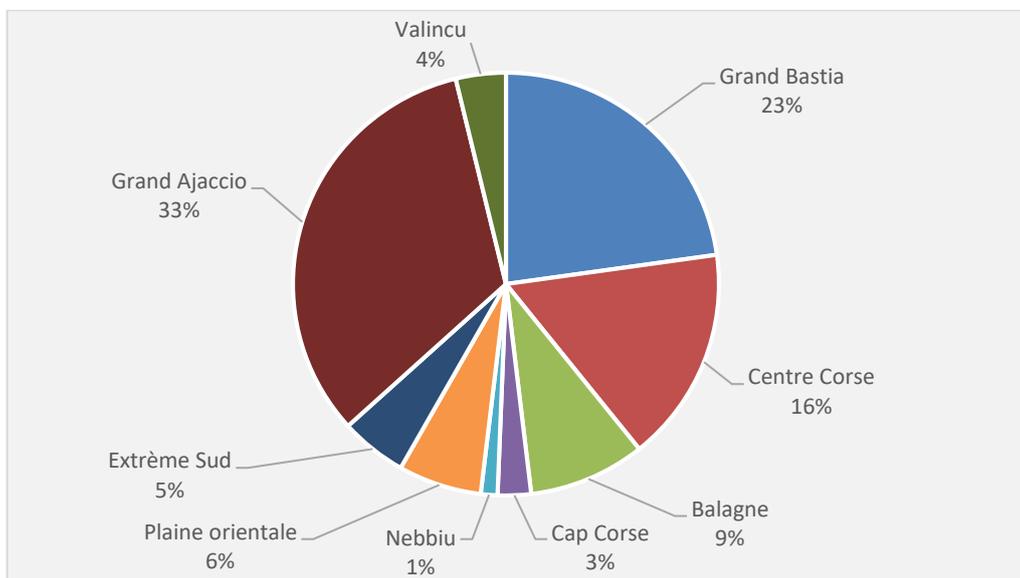
● **1 869 emplois consolidés**

● **315 426 euros mobilisés**

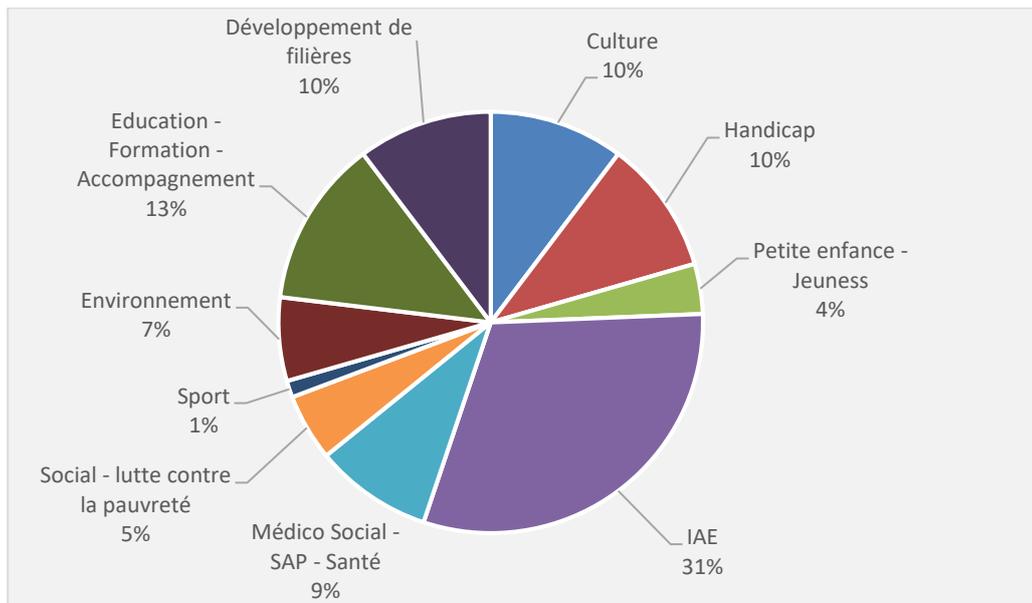
> **Statistiques ESS**

- **Accompagnement technique** -

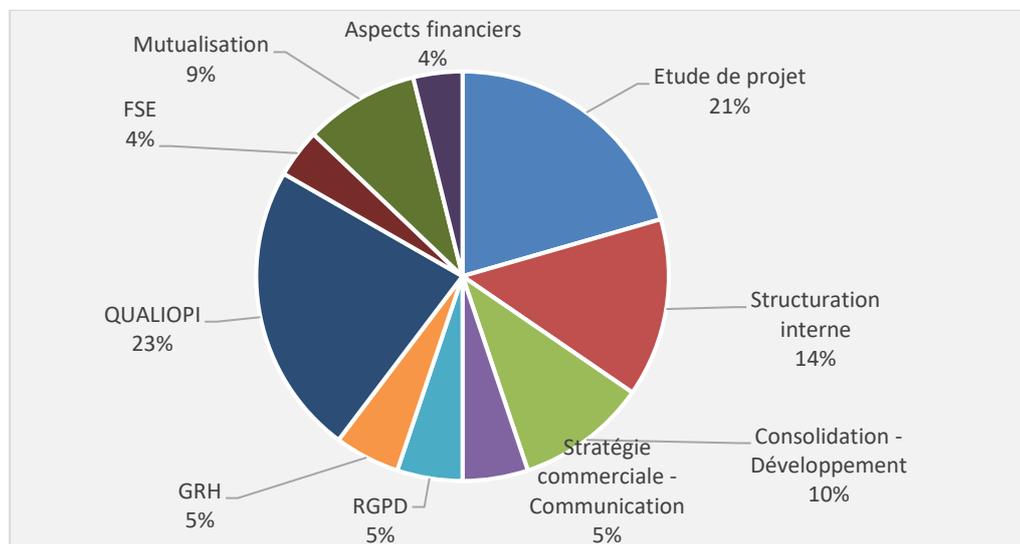
Accompagnement technique - Territoires d'intervention



## Accompagnement technique - Secteurs d'activité

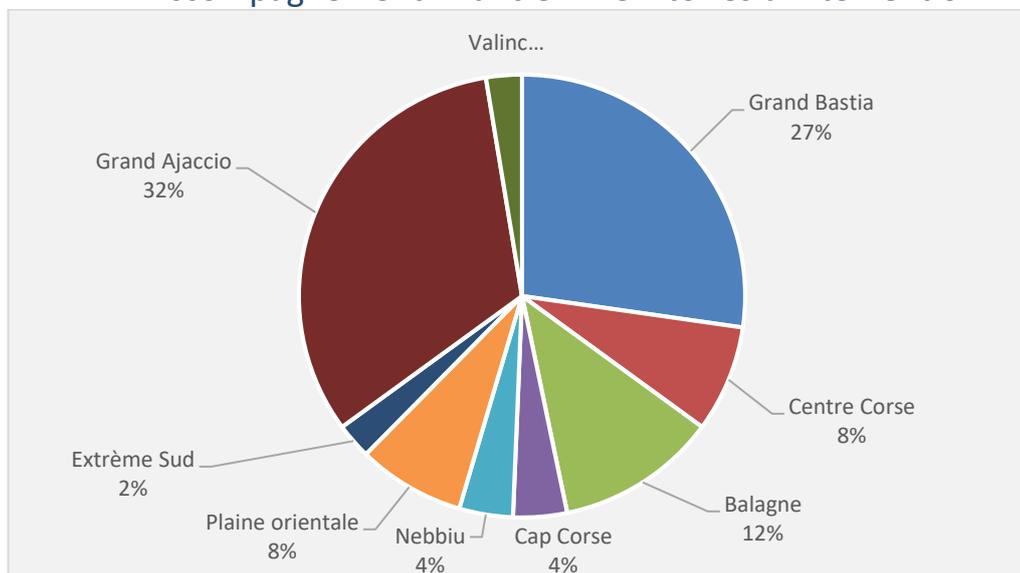


## Accompagnement technique - Types d'accompagnement

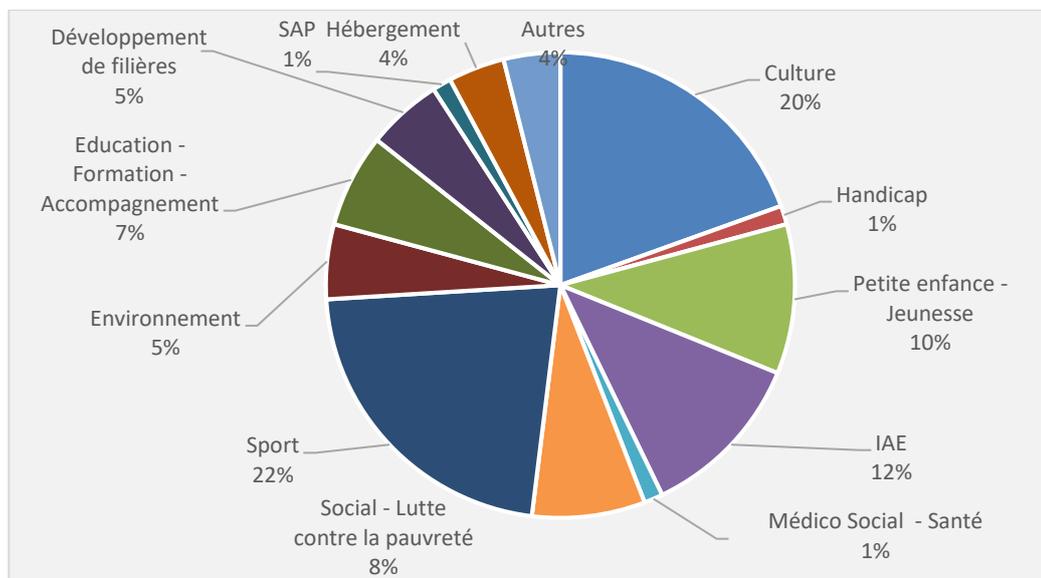


## - Accompagnement financier -

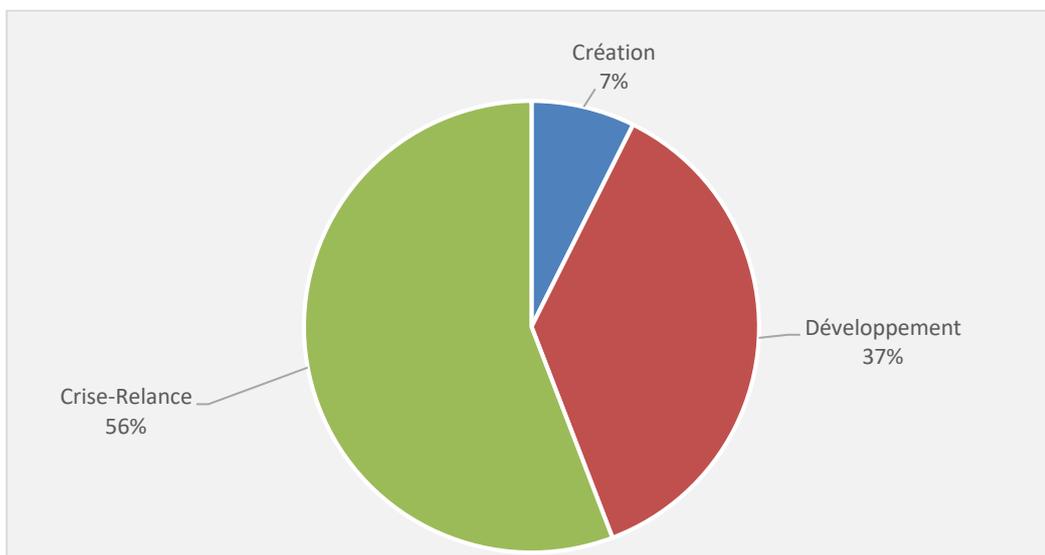
### Accompagnement financier - Territoires d'intervention



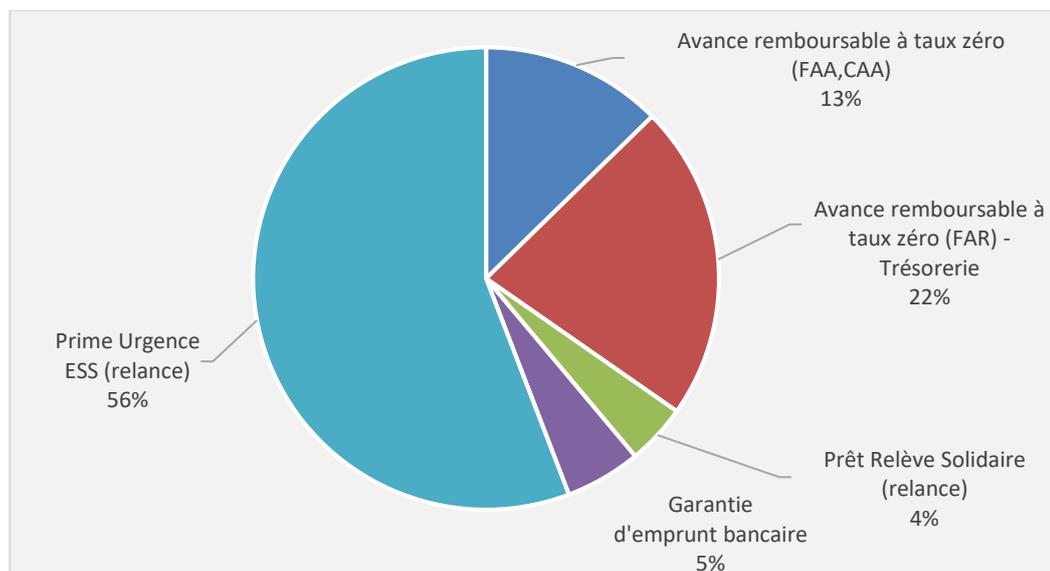
## Accompagnement financier - Secteurs d'activité



## Accompagnement financier - Situation des entreprises



## Accompagnement financier - Types de financements



## > Parole d'expert ESS

### • Marie-Hélène SIMONPIETRI

*Responsable Production et Développement du Pôle ESS*

« Au travers de nos différentes missions dédiées à l'Entrepreneuriat Social et Solidaire, nous proposons aux structures une offre d'accompagnement technique et financière complète, et ceci quelle que soit leur phase de vie (de leur émergence à leur développement).

Nos missions sont complémentaires : les missions « FAI » (Fabrique à Initiatives) et « ACCESS » (Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires) favorisent l'émergence de nouveaux projets porteurs d'emplois et la création de nouvelles structures répondant aux besoins et attentes des territoires. La mission « DLA » (Dispositif Local d'Accompagnement) favorise la professionnalisation et la consolidation économique des structures existantes. La mission « FINESS » (Financement des Entreprises Sociales et Solidaires) favorise la consolidation financière de l'ensemble de ces structures.

Nous intervenons comme un médecin généraliste. Nous réalisons un diagnostic approfondi du projet d'entreprise ou de la structure. Nous évaluons ses besoins (stratégiques, juridiques, organisationnels, financiers...) et y répondons en nous appuyant si nécessaire sur les compétences de spécialistes (consultants spécialisés). Nous complétons souvent cet accompagnement technique d'un soutien financier (prêts et garanties d'emprunt bancaire) destiné à consolider son assise financière et à lui donner accès aux financements bancaires. »

### *Exemples d'ESS accompagnées et financées par CAPI en 2021 :*

SAP - Association Fédération ADMR de Corse du Sud - 750 emplois (AJACCIO)

Santé - Association HAD de Corse - 28 emplois (BASTIA)

Médico-Social - Association AD PEP 2B - 147 emplois (BASTIA)

Social - Association Inseme - 4 emplois (AJACCIO)

Social - Association A Fratellanza - 7 emplois (BASTIA)

IAE - Association Atlas Insertion - 7 emplois (AJACCIO)

IAE - Association ADIEM - 6 emplois (SAN NICOLAO)

IAE - Association Impresa Castellu Fium'Orbu - 19 emplois (GHISONACCIA)

IAE - Association Amichi di u Rughjone - 8 emplois (LURI)

Petite enfance - Association A Lelia - 6 emplois (MURATO)

Environnement - Association CPIE A Rinascita - 22 emplois (CORTE)

Environnement / Développement de filière - Association Inter Bio Corse - 8 emplois (SAN GIULIANU)

Culture - Association Praticalingua Corti - 9 emplois (CORTE)

Culture - Association Zone Libre - 4 emplois (BASTIA)

Sport - Association GFCA Volley-ball - 21 emplois (AJACCIO)

Sport - SCOP ARL Equiloisirs FAE - 7 emplois (POGGIO DI VENACO)

### *Exemples d'ESS accompagnées en phase d'émergence et de création par CAPI en 2021 :*

IAE - SIAE Solidarité Taravo - 5 emplois créés (PILA CANALE)

Petite enfance - Association Crèche I Chjuchini - 5 emplois en création (ALATA)

Environnement / Développement de filière / Santé / Social - Légumerie de la CAPA - pas d'emploi créé à ce stade (CAPA)

Environnement / Développement de filière / Santé / Social - Légumerie de la CAB - pas d'emploi créé à ce stade (CAB)

# ➤ MAILLAGE TERRITORIAL ET IMPACT REGIONAL

> Présence sur l'ensemble du territoire, au plus près des entrepreneurs

Exemples de projets accompagnés par CAPI sur les territoires



Antenne CAPI

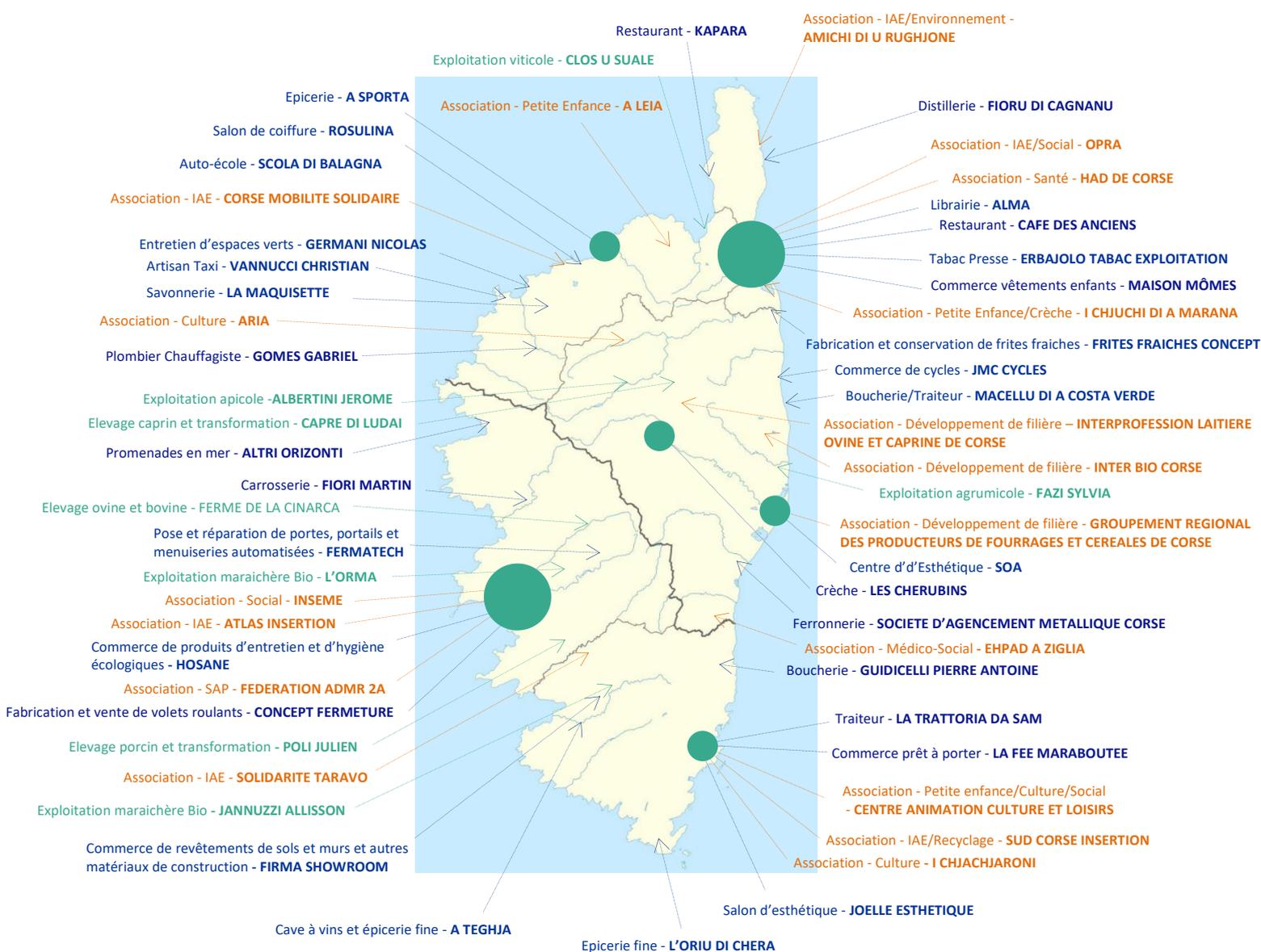


Permanence CAPI

— Projets TPE

— Projets AGRI

— Projets ESS



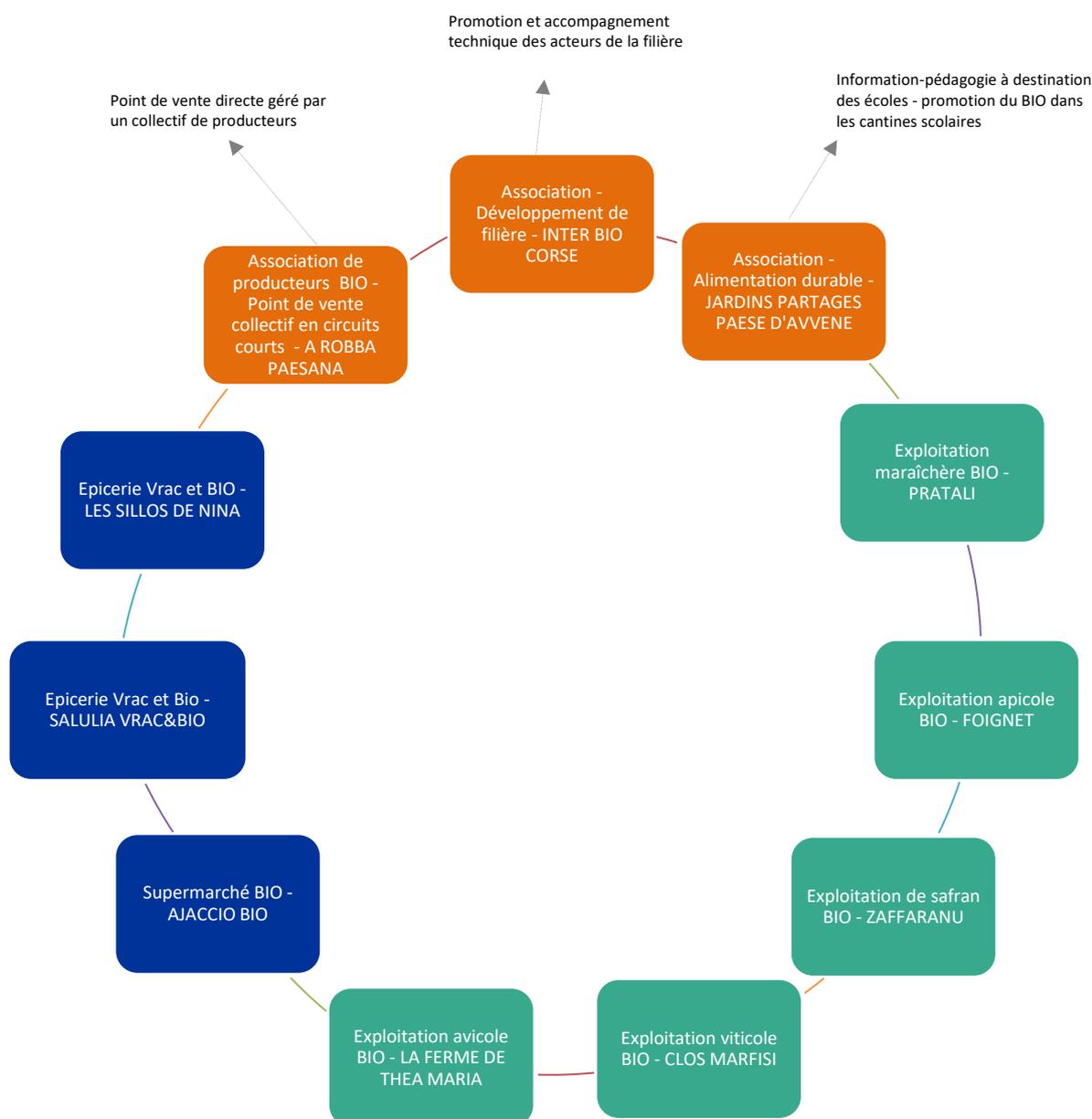
## > Priorisation des actions qui ont du sens

L'association CAPI s'est donnée pour mission de favoriser le développement d'une économie axée sur la production de biens et services locaux, respectueuse des femmes et des hommes, de leur territoire et de l'environnement.

### Exemple 1 : Le soutien aux entrepreneurs engagés de la filière BIO

#### Objectifs :

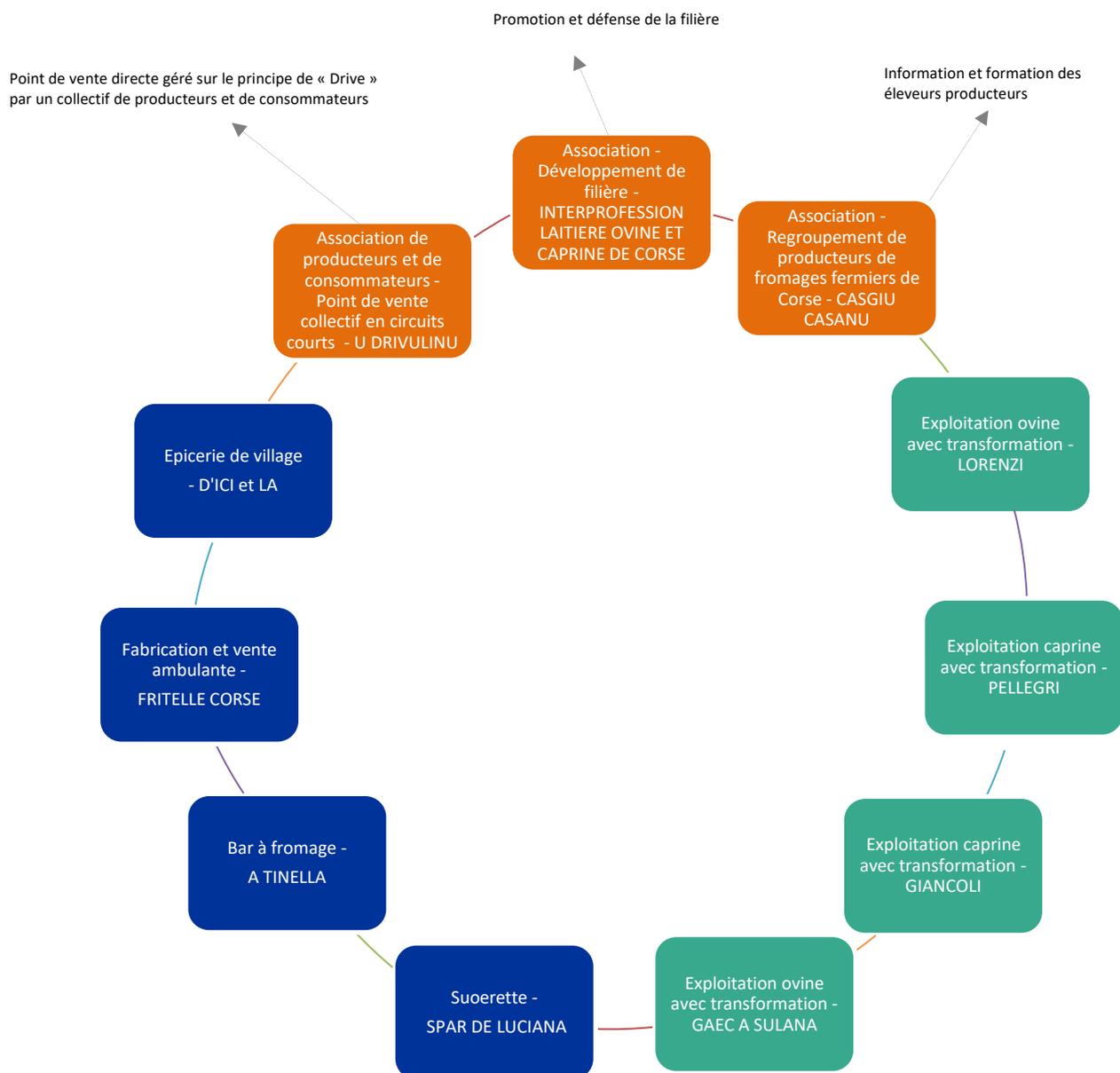
- Consolidation et développement de la filière
- Développement de la production locale
- Développement des circuits courts
- Développement des dynamiques économiques des territoires et maintien et développement du lien social
- Création d'emplois
- Préservation de l'environnement



## Exemple 2 : Le soutien aux entrepreneurs engagés de la filière lait et fromages fermiers

### Objectifs :

- Consolidation et développement de la filière
- Développement de la production locale
- Développement des circuits courts
- Développement des dynamiques économiques des territoires et maintien et développement du lien social
- Création d'emplois
- Préservation de l'environnement



## > Promotion des actions et outils

Malgré le succès du concours régional de l'entrepreneuriat engagé et de ses deux premières éditions (2019 et 2020) fortement appréciées par les entrepreneurs et l'ensemble des partenaires financiers et techniques, CAPI, en raison du contexte, n'a pas été en mesure d'organiser l'édition 2021.

La remise des prix de l'édition 2020 ayant été réalisée en 2021 en raison de la situation sanitaire, il a été impossible à l'équipe d'organiser une édition la même année.

CAPI fera tout son possible pour organiser en 2022 cette troisième édition attendue de tous.

### *Photo édition 2019 - les lauréats*



### *Photo édition 2020 - les lauréats (remise des prix réalisée en 2021)*



### ● *Participation aux différentes actions et manifestations dédiées à l'entrepreneuriat*

- Participation mensuelle aux SPI (Stages Préalables à l'Installation) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Corse (Bastia et L'Île Rousse)
- Permanences hebdomadaires à la M3E
- Participation à la journée Régionale d'Information pour l'Installation en Agriculture en partenariat avec le Point Accueil Installation et la Chambre d'Agriculture Corse

### ● *Communication active sur les réseaux sociaux et le site Internet*

## > FINANCEURS



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA



BANQUE des  
TERRITOIRES  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

bpi**france**



BANQUE POPULAIRE  
MÉDITERRANÉE



# CAPI

## L'accompagnement et le financement des entrepreneurs engagés

*Ils se sont engagés en 2021 avec le soutien de CAPI*

- **Création d'une Librairie**  
**« LIBRAIRIE ALMA » (BASTIA)**



### **5 emplois créés (dont 4 Demandeurs d'Emploi)**

Création d'une librairie de centre-ville.

Suite à la fermeture de la librairie historique de Bastia, la librairie Album et l'acquisition du local qu'elle occupait par une grande franchise du secteur de l'habillement, deux de ses anciens salariés fortement motivés, dont l'ancien directeur, Monsieur Olivier RIVOLLIER, ont décidé de créer une nouvelle librairie et faire ainsi perdurer un service culturel de proximité vieux de 40 ans.

Au travers de ce projet qu'ils conçoivent comme un projet collectif, ils ont souhaité recruter trois de leurs anciens collègues, au chômage depuis la fermeture de la librairie Album.

### **Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- **Accompagnement technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt d'Honneur : 75 000 euros (3 PH de 25 000 euros chacun - 3 associés)**
- **Garantie d'emprunt bancaire : 49 200 euros**

Emprunt bancaire : 120 000 euros

● Reprise d'une boucherie  
« BOUCHERIE GUIDICELLI » (VENTISERI)



**3 emplois consolidés**

Après avoir passé 20 ans au côté de son employeur au sein de la boucherie MARTINETTI et Fil, Monsieur Pierre-Antoine GUIDICELLI a décidé de prendre la relève de son patron partant à la retraite.

La transmission parfaitement anticipée et réalisée a permis le départ à la retraite serein d'un artisan ayant donné 40 ans de sa vie à sa boucherie et la reprise tout en douceur de l'activité par son fidèle salarié.

Fortement enraciné dans son village de Ventiseri, au sein duquel il est installé avec sa famille, Monsieur Pierre-Antoine GUIDICELLI est heureux de pouvoir faire perdurer cette activité en milieu rural et apporter ainsi à sa clientèle locale ainsi qu'aux touristes en période estivale, un service de proximité de qualité.

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- **Accompagnement technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt d'Honneur : 30 000 euros**

Emprunt bancaire : 210 000 euros

● **Création d'un laboratoire de fabrication  
« MAISON DE LA BOTTARGA » (FURIANI)**



**2 emplois créés (jeunes - 26 ans)**

**8 emplois directement liés (restaurants - la Maison de la Bottarga Bastia et la Maisons de la Bottarga Furiani)**

Dans la continuité de la tradition familiale et sous le regard bienveillant de leurs deux parents, Messieurs Sébastien et Federico BALARDI ont créé leur propre laboratoire de fabrication artisanale de boutargue, de transformation des produits de la mer tel que le Thon, le poulpe et l'anguille, de fumage à froid du Saumon d'Ecosse et du Thon Albacore et de fabrication de pâtes fraîches de qualité.

Les produits fabriqués dans le laboratoire sont écoulés dans les deux restaurants rattachés à la marque et distribués sur l'ensemble de la région dans les grande surfaces (Leclerc et Casino notamment) ainsi que les enseignes de proximité comme certains Spar, Proxi, et Utile.

L'entreprise a pour objectif d'élargir encore sa clientèle et d'investir le marché national. Elle devrait distribuer prochainement ses produits dans les Intermarchés de la région Paca et développera le commerce électronique via sa boutique en ligne.

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- **Accompagnement technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt d'Honneur : 60 000 euros (2 PH de 30 000 euros chacun - 2 associés)**

Emprunt bancaire : 210 000 euros

● **Création d'une exploitation viticole**  
**« DOMAINE CASTA » (SANTO PIETRO DI TENDA)**



**1 emplois créés (jeune - 26 ans)**

Le domaine CASTA, situé sur la commune de Casta, a été créé par le grand-père de Remi CASTA autour d'une bâtisse datant du 13ème siècle, entourée de 25 hectares de vignes et de 75 hectares d'oliviers.

A la mort de son grand père en 1981, les vignes ont été laissées à l'abandon et l'oliveraie détruite lors d'un immense incendie.

Issu d'une famille d'agriculteurs, ayant passé son enfance au côté de fils de vignerons, Monsieur Remi CASTA a souhaité relancer l'exploitation familiale. Après avoir obtenu un BTS viticulture-œnologie et son BPREA filière viticole, il s'est formé en apprentissage au Domaine Antoine ARENA à Patrimonio puis dans le Bordelais au Château Seguin.

Le domaine CASTA a ainsi aujourd'hui retrouvé ses lettres de noblesse. En AOC Patrimonio il produit des vins rouges et blancs avec différents cépages tels que le Vermentinu, le Sciaccarellu et le Niellucciu.

Durant les premières années d'exploitation et afin d'investir de manière raisonnée, la vinification et le stockage de son vin s'effectueront dans la cave de Monsieur Jean-Baptiste ARENA.

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- **Accompagnement technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt d'Honneur : 25 000 euros**
- **Garantie d'emprunt bancaire : 27 000 euros**

Emprunt bancaire de 42 000 euros

● **Création d'une exploitation apicole**  
**« ALBERTNI JEROME » (ALBERTACCE)**



**1 emplois créés**

Après avoir effectué ses études à l'Université de Corse et obtenu une Maîtrise de Communication et une licence de Corse, Monsieur Jérôme ALBERTINI, issu d'une famille d'agriculteurs, a finalement souhaité suivre lui aussi la voie de la terre et s'installer en agriculture.

Après avoir passé le BPREA apiculture en 2013 et effectué son stage chez un apiculteur de Balagne il a créé son installation et possède aujourd'hui 155 ruches.

Installé sur la commune d'Albertacce où il vit avec sa femme et son enfant, il participe activement à la dynamique de la microrégion, est engagé dans la démarche AOP et propose Miels et miellats, cire d'abeille caustique ou à cuir ainsi que des bougies.

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- **Accompagnement technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt d'Honneur : 11 000 euros**
- **Garantie d'emprunt bancaire : 26 000 euros**

Emprunt bancaire de 52 000 euros

● Développement d'une entreprise sociale et solidaire  
« FRATERNITE DU PARTAGE » (AJACCIO)



**18 emplois consolidés**

L'association la Fraternité du Partage, présidée par Monsieur Francis FERRUA et dirigée par Madame Christelle BELLINA développe avec le soutien de ses 18 salariés et de ses nombreux bénévoles des actions en direction des plus démunis.

Elle porte des missions d'hébergement d'urgence, de confection et de distribution de repas, de colis alimentaire, de visites aux malades isolés et d'accompagnement social.

Référente sur le grand Ajaccio en termes de lutte contre la précarité, elle est propriétaire de locaux d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup> situés rue Hyacinthe Campiglia.

Ces locaux, destinés à l'accueil séparé des hommes dans le cadre du CHRS et des femmes victimes de violences et de leurs enfants comprennent un centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion de 37 places, un lieu aménagé spécialement dédié aux enfants (salle de jeux), deux espaces laverie, le pôle informatique dédié aux usagers et le restaurant social.

Le restaurant social distribue 36 repas chauds à midi et l'association organise des loisirs pour les plus démunis. Elle a créé un « jardin de vie », destiné à favoriser la mise en place du projet personnalisé des résidents et à approvisionner le restaurant social en légumes frais et de saison (dans le respect de la permaculture et des circuits courts).

Dans le contexte actuel et suite à la crise COVID et aux différents confinements, l'association, réalise aujourd'hui des prouesses pour pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations, celles émanant de ses bénéficiaires habituels et celles émanant des nombreux nouveaux bénéficiaires qui la sollicitent (majoritairement des jeunes et des femmes isolées).

C'est donc suite à ce constat inquiétant que la Fraternité du Partage a sollicité CAPI dans le cadre du financement d'un projet expérimental d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité au travers d'un lieu de vie innovant à dimension collective, dénommé Paese di Legnu. Le projet, construit en partenariat avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DDCSPP, l'ARS, la Collectivité de Corse, la CAPA, le CIAS et la Mairie d'Ajaccio consistant à ouvrir 20 places supplémentaires sur un site proche du centre-ville d'Ajaccio, sous forme d'habitat modulaire (en bois insulaire).

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- *Accompagnement technique DLA (prestataire/ingénierie) en 2018 pour la création du restaurant social*
- **Aide au bouclage du plan de financement du projet paese di legnu et suivi d'activité post financement**
- **Avance remboursable à taux zéro destinée au projet paese di legnu : 60 000 euros**

Subventions d'investissement et fonds propres rattachés au projet paese di legnu : 556 000 euros

● **Création d'une entreprise sociale et solidaire**  
**« SOLIDARITE TARAVO » (PILA CANALE)**



### **6 emplois créés**

La toute nouvelle entreprise sociale et solidaire Solidarité Taravo est une SAS créée fin 2020, agréée Entreprise d'Insertion. Dirigée par Monsieur François-Michel Casanova, soutenu par son associé Monsieur Philippe Jean Domergue, elle emploie 6 salariés et a pour vocation de permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un parcours de formation encadré tout en proposant des services à destination des personnes isolés et ou des communes en difficulté.

Solidarité Taravo scinde son activité en deux catégories afin de mieux répondre aux besoins de la population de la Pieve de l'Ornano :

- Une activité d'aide aux particuliers, destinée aux habitants de la microrégion et tout particulièrement aux personnes isolées et/ou en difficulté (entretien du domicile, collecte du linge usager, lavage/repassage, entretiens des espaces verts types Jardins, terrains, tombeaux familiaux). Une offre courses, livraison de repas et transport de personnes est en cours de mise en place.
- Une activité d'aide aux communes, destinées aux 28 communes de la pieve et tout particulièrement à celles rencontrant des difficultés (entretien des voies d'accès, nettoyage des caniveaux, désencombrement des trottoirs, débroussaillage des bords de route, entretien des cimetières municipaux).

Au sortir d'un accompagnement technique à la création d'entreprise réalisé par CAPI dans le cadre de sa mission ACCESS (Accompagnement à la Création d'Entreprises Sociales et Solidaires), Solidarité Taravo a sollicité à nouveau CAPI pour financer le démarrage de ses activités, en co-financement avec la DREETS et la BPMED.

### **Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- *Accompagnement technique ACCES (interne CAPI + prestataire/ingénierie) en 2020 pour la création de l'entreprise*
- **Accompagnement technique DLA (prestataire/ingénierie) pour la structuration interne de l'entreprise : 7 000 euros**
- **Aide technique au bouclage du plan de financement du projet et suivi d'activité post financement**
- **Avance remboursable à taux zéro destinée au projet : 20 000 euros**
- **Garantie d'emprunt bancaire destinée au projet : 8 000 euros**

Subventions d'investissement et fonds propres rattachés au projet 50 000 euros

Emprunt bancaire rattaché au projet : 10 000 euros

● **Consolidation d'une entreprise sociale et solidaire**  
**« GFCV VOLLEY BALL » (AJACCIO)**



**21 emplois consolidés**

Régie sous la forme d'une association loi 1901 présidée par Monsieur Sylvestre SAMMARCELLI, le GFCV Volley Ball a pour objectif statutaire la pratique du Volley Ball et s'organise autour de son activité professionnelle et de son pôle formation.

Le secteur professionnel compte une équipe qui évoluait jusqu'à peu en Ligue A masculine et désormais en Ligue B.

Faisant partie des principales vitrines du sport Corse sur la scène nationale et internationale, le Club professionnel a gagné la coupe de France deux années consécutives et évolué au niveau européen.

L'association s'organise principalement autour de son pôle de formation, GFCV Academia, composé de :

- Le Centre de Formation du Club Professionnel, dernier maillon d'une chaîne de formation qui débute au collège et dans l'école de volley-ball, permettant l'accès au monde professionnel tout en assurant une formation scolaire ou universitaire.
- L'école de volley amateurs pour les M11, M9 et M7, section féminine, section masculine et loisirs (le club assure chaque semaine 13 sessions d'entraînements pour 350 licenciés).

L'association met également en place de nombreuses missions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale (rencontres avec les élèves des différents collèges d'Ajaccio, partenariat avec les centres sociaux de la Ville...).

Le GFCV volley Ball a sollicité CAPI en 2019 dans le but d'être accompagné dans une période assez compliquée de son existence, marquée par des problématiques organisationnelles et financières.

**Accompagnement et financements CAPI obtenus :**

- *Accompagnement technique DLA (prestataire/ingénierie) en 2019 pour la consolidation financière*
- **Accompagnement technique DLA (prestataire/ingénierie) pour la révision du projet associatif et la consolidation organisationnelle et RH : 10 000 euros**

● Sauvegarde d'une entreprise sociale et solidaire  
« INTER BIO CORSE » (SAN GIULIANO)



**INTER BIO CORSE**

### Journée d'échange S'installer en maraîchage biologique 29 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020

**DATE et LIEU**  
Mardi 29 juin : 08h30 - 12h, Ferme maraîchère d'Amadeo Olivier de Marchand  
Lieu : Lingostorta (Haute Corse)  
Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : 08h30 - 12h, Ferme maraîchère d'Olivier Segonne  
Lieu : Giocetta (Cote du Sud)

**THEMATIQUES**  
Ces journées s'adressent aux personnes intéressées par le maraîchage biologique, dans un cadre professionnel, que ce soit pour un projet d'installation, de diversification ou d'approfondissement de ses connaissances techniques.  
Les journées sont basées sur la visite de l'exploitation et l'échange de savoir entre les participants et l'agriculteur sur les thèmes suivants :  
- Découverte de métier de maraîcher bio  
- Techniques culturales travail du sol, production de plants, plantation, désherbage, récolte...  
- Commercialisation et transformation des produits

**PRESENTATION DES FERMES MARAÎCHÈRES**  
**Ferme maraîchère d'Amadeo Olivier de Marchand**  
Date d'installation : 2011  
Superficie : 7,5 ha au total dont 2,5 ha de terres consacrées au maraîchage (5000m<sup>2</sup> seulement cultivés)  
Productions : 18 légumes différents, environ 33 espèces différentes  
Expériences acquises : gestion du terre, travail manuel, irrigation, récolte, al, aromatisées, concombre, melon, melon, potimarron, courgette, patate douce, fraise...  
Contexte géo-climatique : Proche de mer (brasserie), climat chaud et sec, arcanne terre à vigne

**Ferme maraîchère d'Olivier Segonne**  
Date d'installation : 2009 (technique avicole), 2008 (activité principale)  
Superficie : 1,8 ha de terres consacrées au maraîchage (1ha seulement cultivés)  
Productions : diversifiées, environ 15 espèces différentes (tomate, courgette, aubergine, poivron, melon, fraise, haricots, épinards, salade, salade algues, pomme de terre) + transformation en confitures + production de plants maraîchers  
Contexte géo-climatique : Altitude 500 m, climat semi-montagnard (froid et ventoux, bonne exposition)

**MODALITES de participation**  
Participation gratuite, ouvert à tous  
Inscription obligatoire auprès d'Inter Bio Corse  
COVID-19 : les règles de distanciation sont en vigueur, les participants doivent être respectueux

**INTERVENANTS**  
Amadeo Olivier de Marchand - Maraîcher bio  
Olivier Segonne - Maraîcher bio  
Olivier Audibert - Conseiller maraîchage Inter Bio Corse

**CONTACT et INSCRIPTION**  
Olivier AUDIBERT - Inter Bio Corse  
o.audibert@interbiocorse.org  
06 34 54 03 48

Suivez l'actualité de la Bio en Corse sur notre page Facebook et [www.interbiocorse.org](http://www.interbiocorse.org)

**INTER BIO CORSE**

HIVER 2021

### Cycle de formation en viticulture biologique

Gestion des maladies et des ravageurs en viticulture biologique  
9/11 - Corsic'Agropôle  
Fertilisation de la vigne en agriculture biologique  
25/11 - Corsic'Agropôle  
Taille de la vigne  
17/12 - Domaine Comte Peraldi à Ajaccio

www.interbiocorse.org  
06 34 54 03 48  
Fédération Corse Bio



## 9 emplois consolidés

Créée il y a 30 ans et présidée par Monsieur Paul BIANCHI (éleveur), soutenu par la coordonnatrice Emilie CLAUDET et son équipe de 8 personnes (ingénieurs agronomes pour la plupart), l'association Inter Bio Corse a pour objet de promouvoir, d'organiser et d'accompagnement de développement de l'agriculture biologique en Corse.

Implantée à San Giuliano sur le Pôle Agronomique, au sein de Corsic'Agropôle, ses missions consistent à représenter la filière et la promouvoir, observer ses évolutions, organiser sa structuration et son développement, assurer l'appui technique auprès des producteurs, organiser des formations et journées techniques et créer le dialogue et les échanges entre ses différents acteurs.

Depuis sa création, l'association œuvre pour le développement de la filière biologique et la conversion des exploitations agricoles à l'agriculture biologique.

Ses actions ont permis à la Corse de multiplier par près de 20 en 20 ans ses surfaces certifiées Biologique pour atteindre aujourd'hui 28 347 hectares.

Les exploitations certifiées et les conversions vers l'agriculture biologique représentent à ce jour plus de 21 % de l'ensemble des exploitations corses et 15 % des surfaces, avec 529 agriculteurs, répartis pour 175 d'entre eux en production animale et pour 282 d'entre eux en production végétale.

Fortement impactée par la crise sanitaire en raison de la suspension de ses activités de formation et d'accompagnement et de suivi technique pendant la crise et déjà fragilisée par d'importants décalages de versement de subventions, l'Inter Bio Corse a sollicité CAPI pour l'aider à faire face à une situation de trésorerie extrêmement alarmante (difficulté à honorer ses salaires).

### Accompagnement et financements CAPI obtenus :

- *Accompagnement technique DLA (prestataire/ingénierie) en 2019 pour la structuration interne de l'entreprise*
- *Avance remboursable à taux zéro en 2020 : 30 000 euros*
- **Aide technique au bouclage du plan de financement et suivi d'activité post financement**
- **Prêt Relève Solidaire à taux zéro : 50 000 euros**